

APAJH

TOUT HANDICAP, TOUT ÂGE DE LA VIE
La revue de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



**La vie intime, une liberté
encore à conquérir**

**Accompagner les désirs, lever les tabous
et garantir les droits**

1976-2026



Solidaires, laïques et engagés
★ Fédération **APAJH**

Continuons de faire grandir
ce qui nous relie





Pour une égale citoyenneté

À la mi-juin, au Havre, les militants bénévoles de l'APAJH, délégués au Congrès national annuel, les personnes en situation de handicap et leurs familles, les collaborateurs, les amis, les autorités publiques se sont rassemblés, et après près de deux ans de travaux collectifs, le samedi 13 juin, les délégués mandatés ont adopté le texte

« La Troisième mission »

qui va nous permettre de porter notre vision d'une société plus juste, solidaire et laïque, fondée sur la place des plus vulnérables et avec l'objectif de peser sur les politiques publiques.

Comment faire bouger la société, la transformer, afin que chacune, chacun, quel que soit son handicap, son âge, son lieu de vie afin qu'il ait sans quémander, de droit, sa juste place, quel que soit le moment.

Notre ambition historique, changer la société !

Cet été, grâce à l'APAJH, plus de 1 500 personnes en situation de handicap, ont vécu des semaines de vacances, de pause, comme tout un chacun, quel que soit le handicap.

Et en Ardèche, au Cros d'Auzon, des familles entières sont parties en vacances ensemble. Sœurs, frères, parents, grands-parents, oncles et tantes, toute la famille ensemble, comme les autres.

Une initiative saluée et appréciée vivement par tous les participants.

Et en plus, nous étions accueillis par un ESAT qui gère ce lieu de vacances ouvert à tous.

Les vacanciers sont mêlés et le vivre ensemble se construit ainsi, pas à pas, avec pugnacité et ambition inclusive.

Et d'ores et déjà, notre catalogue « Automne-Hiver » est disponible.

Le Droit aux vacances, une volonté historique de l'APAJH.

Depuis l'automne 2025, l'APAJH travaille sur le thème « Handicap et Fratries ».

Réflexion collective conduite dans les associations départementales, les établissements, les Conférences de Territoires du printemps 2026, les ateliers du Congrès national de juin 2026 avec des centaines de participants et contributeurs.

Le travail se poursuit et aboutira lors de notre Congrès national de juin 2027 à Paris-Bercy.

Un riche sujet, peu travaillé à ce jour, et qui a connu une magnifique réalisation au Cros d'Auzon en Ardèche cet été 2026.

Le 4 septembre dernier, nous avons participé à la Conférence Nationale du Handicap en Seine Saint-Denis et le 30 septembre prochain, nous participerons au Comité de Suivi de cette CNH.

Malgré les avancées, les marges de progrès sont considérables.

Les exclus, nombreux encore, les sans solutions se comptent par dizaines de milliers et les financements insuffisants.

Alors, nous porterons revendications, propositions innovantes, exigences, pugnacité et ambition républicaine pour l'ensemble des territoires.

En ce tout début d'automne, se préparent budgets 2027 de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Les deux nous concernent et les moyens devront correspondre aux besoins et attentes de nos concitoyennes et concitoyens en situation de handicap.

La petite musique sur le manque de possibilités financières ne peut nous convenir tant que des sans solutions demeureront.

Il nous faudra être mobilisés et convaincants !

Et ne rien lâcher !

Dans un peu plus d'un mois, le 6 novembre, nous nous retrouverons très nombreux au Carrousel du Louvre à Paris.

Les 21èmes, et ce sera d'abord la fête pour les personnes en situation de handicap, leur fête !

Le thème sera celui du cabaret, festif et heureux.

Et de belles réalisations réussies dans l'environnement que nous connaissons tous.

C'est le sens historique des Trophées.

Mettre en œuvre de belles initiatives et inciter à l'essai-mage, encourager celles et ceux qui ont osé et réussi.

Et ce mois d'octobre qui arrive est un mois important pour les militants bénévoles APAJH, pour l'ensemble du mouvement APAJH.

En effet, en octobre 1976, voici cinquante ans, naissait à Guéret dans la Creuse, la Fédération APAJH, issue des comités locaux et départementaux APAJH créés sur l'ensemble du territoire à partir de février 1962.

Ensemble, on est plus forts.

Et les chantiers sont immenses !

Alors, « Troisième mission » en main, mobilisés, ambitieux, innovants, œuvrons sans retenue aucune pour que la société bouge, change.

Depuis 1962, les militants APAJH agissent sans arrêt dans l'intérêt général.

Depuis 1976, rassemblés, fédérés, les militants APAJH s'engagent afin que les plus vulnérables soient citoyens à part entière.

Ce n'est pas un rêve, une utopie.

C'est un Droit, notre combat historique.

Pour une société plus juste, solidaire et laïque, sur l'ensemble des territoires !

Jean-Louis GARCIA
le 27 septembre 2026



Numéro #132 Septembre 2026

Photo couverture :
Shutterstock

DOSSIER THÉMATIQUE

Vivre son intimité avec un handicap

- Vie intime, affective et sexuelle :
un droit à vivre pleinement 6
- Intimité, société, humanité 7
- Vie intime, affective et sexuelle : de quoi parle-t-on ? 8
- Un droit à la vie intime ? 10
- « L'approche positive c'est considérer que la sexualité
est un vecteur de santé » 12
- Intimité et handicap :
« Il faut arrêter d'avoir des oeillères » 14
- Être en couple en foyer de vie 15
- Comment accompagner les personnes
dans leur vie affective ? 16
- Vie intime et handicap, faire évoluer les pratiques
professionnelles 18
- Être mieux informé pour exercer sa liberté
en pleine conscience 20
- Dans l'Eure, une mobilisation de longue haleine
contre les violences sexuelles 22
- Dans l'Oise, un projet inédit pour protéger
les plus vulnérables 24
- Être parent en situation de handicap,
quand le tabou se heurte à la réalité 25
- Comment déconstruire les tabous et représentations
autour du handicap et de la sexualité ? 28
- Accompagner les jeunes pour grandir en confiance 30

VIE ASSOCIATIVE

- Le 49e Congrès de la Fédération APAJH
adopte la Troisième mission 32

ACTU HANDICAP

- Attestation d'honorabilité, vers davantage de protection 38

RSE

- Un premier bilan carbone pour la Fédération APAJH 39
- « Ecoresponsables ensemble » dans le Tarn 40

SPORT

- Personne sur le banc de touche à l'APAJH du Nord 42

ÉVÈNEMENT

- L'APAJH du Val-de-Marne ouvre le dialogue
sur l'annonce du handicap 44
- Trois temps forts autour des Troubles du
Neurodéveloppement en Haute-Marne 46

EN RÉGION

- Inauguration du DITEP James Marangé à la Réunion
et projet inclusif en Haute-Loire 48
- Visite ministérielle à l'ESAT Les Charmettes et l'ESAT
des Micocouliers à l'honneur 49
- Vu sur les réseaux sociaux et médias 50
- Un nouvel élan pour l'Organisme de Formation 51
- 100% vacances ensemble 52
- Usage des écrans à l'APAJH de l'Hérault
et 10 ans de répit pour les aidants à l'APAJH du Rhône 54
- Retour en chiffres sur la 39^{ème} édition du festival Handiclap 55
- Une semaine clé d'inaugurations
et de rencontres à Mayotte 56
- 50 ans d'engagement pour des parcours de vie
sans rupture à l'ESAT de Braconnac 58
- Le Foyer d'Hébergement Georges Lapierre de Taverny
a fêté ses 40 ans 60
- Des jeunes de l'IME de Grancher au Festiv'Ados 2026
dans la Creuse 61





Vie intime, affective et sexuelle : un droit à vivre pleinement

Aimer, désirer, choisir. Ces mots résument une liberté fondamentale, pourtant encore trop souvent inaccessible ou malmenée pour les personnes en situation de handicap. Entre tabous persistants, méconnaissance des besoins, et accompagnement qui doit concilier autonomie et protection, l'accès à une vie intime épanouie reste un combat quotidien.

Pourtant, l'intimité fait partie intégrante du bien-être, de l'épanouissement personnel, et de la dignité de chacune et chacun d'entre nous. Alors à quoi correspond exactement la vie intime, affective et sexuelle ? Comment lever les freins pour les personnes en situation de handicap que ce soit à domicile ou en établissement ? Comment adopter une approche positive de la sexualité et lutter contre les violences ? Quelle posture professionnelle adopter face à des situations parfois complexes ? Ou encore quelles sont les réalités de la parentalité pour les personnes en situation de handicap et comment les accompagner ?

De nombreuses questions qui viennent pointer du doigt un enjeu de société majeur.



Intimité, société, humanité

La vie intime ne se résume pas à une question individuelle. Elle interroge la société dans son ensemble : ses représentations, ses normes et sa capacité à s'engager pour l'émancipation des personnes en situation de handicap. La citoyenneté pleine et entière concerne tous les aspects de vie et l'intimité n'y échappe pas. Couple, en établissement ou à domicile, hétérosexuel ou homosexuel, célibat, intimité sans sexualité... Elle est propre à chacun.

Professionnels, familles, institutions et société civile doivent y réfléchir

collectivement avec les personnes concernées. L'enjeu est double : former et outiller pour répondre aux besoins, et aussi changer les regards pour que la vie intime des personnes en situation de handicap soit enfin reconnue, respectée et vécue librement.

Et pour répondre aux besoins, ces derniers doivent être compris et exprimés. De nombreuses ressources voient le jour pour permettre aux personnes qui le souhaitent de mettre des mots sur ce qu'elles ressentent et d'appréhender les implications du

désir et du rapport aux autres ou à soi-même. Le point de départ reste de libérer la parole et c'est l'ambition de cette publication qui ne cherche pas à donner des réponses mais à ouvrir des pistes de réflexion pour garantir la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. ■



VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE : de quoi parle-t-on ?



AUCUNE DÉFINITION OFFICIELLE

La **vie intime, affective et sexuelle** ne relève d'aucune définition officielle.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), il s'agit de **la liberté**, dans le respect des droits de chacun et dans le cadre de la loi, **d'exprimer et de pouvoir réaliser ses désirs et besoins en lien avec l'intimité, l'affectivité et la sexualité**, par des manifestations émotionnelles, physiques et sociales.



DÉFINITION DE L'OMS : LA SANTÉ SEXUELLE

« Un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités.

La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles. »

L'INITIMITÉ, C'EST :



Un espace physique, mental, social et/ou émotionnel que les personnes peuvent

choisir de partager ou non, avec les personnes de leur choix et au moment de leur choix, et dans lequel elles peuvent s'isoler.



Un droit au respect de la vie privée.



Une aspiration des personnes à **conserver un espace propre à soi**, sécurisé et sécurisant, protégé de la vie extérieure.

LA VIE AFFECTIVE, C'EST :



Un espace émotionnel, physique et social, propre à **chacun**, au sein duquel l'individu peut éprouver et exprimer des sentiments et des émotions n'étant pas forcément réciproques et n'impliquant pas systématiquement de pratique sexuelle.

LA VIE SEXUELLE, C'EST :



Une dimension de la vie intime qui peut inclure le désir, les activités sexuelles, l'orientation sexuelle, les identités de genre, le plaisir et la reproduction.

BIEN QUE DISTINCTES, LA VIE AFFECTIVE ET LA VIE SEXUELLE SONT INTIMEMENT LIÉES.



PARENTS EN SITUATION DE HANDICAP, LES DROITS !

Nouveauté 2026, le congé supplémentaire de naissance est ouvert aux travailleurs accompagnés en ESAT. Il permet à tous les parents exerçant une activité professionnelle de bénéficier de deux mois supplémentaires auprès de leur enfant, en complément des congés déjà existants (maternité, paternité ou adoption).

Depuis le 1er janvier 2021, la Prestation de Compensation du Handicap Parentalité sert à aider les parents en situation de handicap dans l'exercice de leur rôle parental. Elle vise à compenser les difficultés liées au handicap pour s'occuper de leur enfant et se compose d'une aide humaine et d'une aide technique.

L'ENGAGEMENT DE L'APAJH



Pour guider les professionnels et aussi les personnes et leurs familles sur ces questions, l'APAJH propose **depuis 2020 une Charte intimité, vie affective et sexuelle**.



Une charte validée par le Conseil d'administration, rédigée par un groupe de travail national constitué d'élus et de professionnels des établissements et services APAJH.

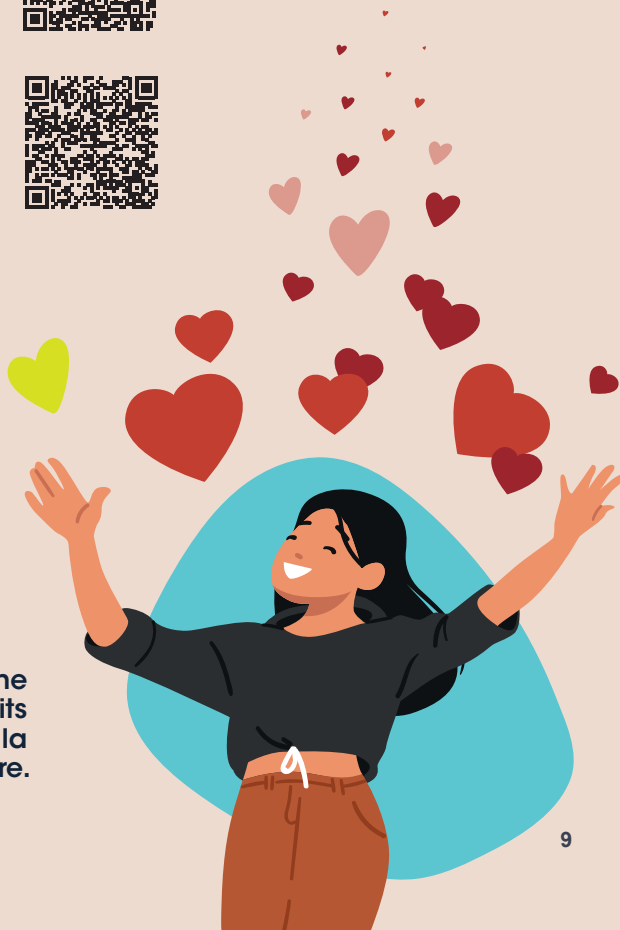


Des experts ont également été consultés ainsi que le Haut Conseil pédagogique et scientifique de l'APAJH et elle a été validée par le Conseil d'Administration.



La base de cette charte ? **La liberté de vivre la vie affective et sexuelle de son choix** : orientation sexuelle, partenaires, vie de couple ou célibat...

La vie intime, affective et sexuelle concerne chacun, dans le respect des choix, des droits et de la dignité de tous. Elle participe à la qualité de vie et au bien-être.





Dans la loi |

Un droit à la vie intime ?

Porté par les récentes politiques publiques pour une accessibilité universelle, l'accès et le libre exercice des droits à une vie affective, relationnelle, intime, amoureuse et sexuelle semble désormais favorisé pour les personnes en situation de handicap. Néanmoins, il existe encore de nombreux freins, que ce soit en établissement ou chez les parents à domicile.

Les fondements juridiques en matière de droit à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales affirme que « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale », dont le respect de la vie sexuelle est une composante (article 8). Par ailleurs, l'article 9 du code civil dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Le code de l'action sociale garanti également le droit à l'intimité et au respect de la vie familiale. La notion d'intimité pouvant se définir ici comme le droit de n'être pas troublé par autrui ni chez soi (à savoir dans son domicile), ni dans son « quant-à-soi » (éléments de la vie privée qui ne regardent que soi et les intimes). La jurisprudence a par ailleurs consacré que la vie sexuelle, sentimentale et familiale sont des éléments constitutifs du principe d'intimité.

► Concernant les personnes accompagnées, la **loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, a renforcé les droits des usagers sans pour autant faire directement référence à la vie sexuelle et affective des personnes en situation de handicap.

Ainsi, s'il n'existe pas à proprement parler un « droit à la sexualité » consacré comme tel, l'exercice de cette liberté doit néanmoins être garanti dans les établissements.

Une responsabilité autour de l'intimité pour les établissements

L'exercice de la sexualité est un droit personnel, considéré comme une liberté fondamentale se rattachant à l'exercice des droits et libertés individuels. Les établissements doivent donc accompagner l'exercice de ce droit et ne peuvent pas y faire obstacle. Les relations amoureuses et sexuelles ne peuvent pas, de manière générale et absolue, être interdites et si des restrictions sont apportées, elles doivent être justifiées et proportionnées.

Pour promouvoir l'exercice de ces droits, une **circulaire du 5 juillet 2021** (non opposable) formule diverses recommandations pour « *à la fois accompagner au mieux les personnes en situation de handicap dans leur vie intime et pour repérer, prévenir les violences et accompagner les personnes qui en sont victimes* ».

Parmi ces recommandations figure par exemple la promotion de la place et du respect de la vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes accueillies notamment dans les outils institutionnels mis à la disposition des établissements.

Également le fait de désigner un référent Vie Intime Affective et Sexuelle, bénéficiant d'une formation spécifique, chargé de garantir le respect de l'intimité, l'effectivité des droits sexuels et reproductifs des personnes

accompagnées. Il doit « *conduire des actions collectives innovantes, et d'accompagner les personnes, si elles le souhaitent, leurs proches et les professionnels, dans toutes leurs démarches* ».

Des recommandations reprises et développées dans les **bonnes pratiques publiées par la HAS en janvier 2025**.

Pour autant, ces préconisations se heurtent à des problèmes pratiques, liés notamment au manque de moyens, qui freinent encore l'effectivité de ce droit. Si des solutions plus concrètes ont été envisagées comme l'intervention d'un tiers dans le cadre d'un service d'accompagnement sexuel, leur mise en place n'est toujours pas autorisée.

Qu'en est-il des « aidants sexuels » ?

Alors que plusieurs organisations plaident pour la légalisation de la pratique, la mise en place de « d'aidants sexuels », à l'image d'autres pays européens, se heurte aujourd'hui à une problématique juridique majeure.

Dans l'état actuel du droit français, l'intervention d'aidants sexuels au bénéfice des personnes en situation de handicap serait contraire aux dispositions du code pénal qui concernent les abus sexuels sur personne vulnérable (C. pén., art. 222-24 et 222-29) et la prostitution et le proxénétisme (C. pén., art. 225-5 à 225-12-4). Elle nécessiterait donc la modification et l'adaptation de ces dispositions.

En 2012, le **Comité consultatif national d'éthique (CCNE)** considérait qu'il n'était pas possible « *de faire de l'aide sexuelle une situation professionnelle comme les autres en raison du principe de non-utilisation marchande du corps humain* ».

Par ailleurs, la notion d'assistant sexuel reste floue. Dans les pays où cette pratique existe, comme en Suisse ou aux Pays-Bas, le terme d'« assistant

sexuel » peut désigner différentes situations : une personne rémunérée ou non, qui peut avoir des relations affectives et/ou sexuelles avec une personne en situation de handicap, mais également un accompagnant qui apporte une écoute et/ou une aide technique à deux personnes, sans participer à la relation.

Le dernier **plan d'actions 2026-2027 du gouvernement** pour la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap n'envisage aucune évolution au sujet de « l'assistant sexuel ». Une position qui reste vivement critiquée par certaines organisations qui regrettent que le gouvernement « élude une nouvelle fois la question de l'assistance sexuelle », ou dénoncent un plan « sans moyen ». ■

¹ CASF, art. L. 311-3

² Une décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux illustre ce point particulier. Dans cette affaire le règlement de fonctionnement d'un établissement psychiatrique interdisait les relations de nature sexuelle. Cette interdiction était justifiée par le fait que les patients « sont vulnérables et nécessitent d'être protégés ». Cette disposition est toutefois jugée illégale, dans la mesure où l'interdiction était générale et imposée à tous les patients sans distinction et n'invoque aucun élément précis relatif à l'état de santé qui justifierait une interdiction aussi absolue. Le règlement imposait en conséquence à l'ensemble des patients une sujétion excessive au regard des dispositions de l'article 8 de la CEDH et de l'article L. 3211-3 du code de la santé publique (CAA Bordeaux, 2e ch., 6 nov. 2012, n° 11BX01790).

³ Circ. DGCS/SD3B/2021/147, 5 juill. 2021

⁴ HAS. Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS, janvier 2025

⁵ Avis CCNE n° 118, 4 oct. 2012

⁶ <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2026-02/DP-plan-actions-vie-intime-personnes-handicapees-2026.pdf>

⁷ Communiqué de Ch(s)OSE
Réaction de l'APF

Interview |

« L'approche positive c'est considérer que la sexualité est un vecteur de santé »

François Crochon, psychomotricien de formation, est sexologue clinicien au Centre Ressources Handicaps et Sexualités (CeRHeS). Le CeRHeS a pour mission de promouvoir la santé sexuelle pour toutes les personnes, quelle que soit la nature de leur handicap, leur l'âge ou lieu de résidence en établissement ou à domicile. Cela passe par l'accompagnement à travers des formations et des ressources en libre accès.

Quelles sont les représentations et tabous qui entourent la vie intime des personnes en situation de handicap ?

Le sujet a vraiment gagné en visibilité depuis quelques années mais le tabou n'a pas disparu. Il y a des représentations opposées qui continuent de peser, d'un côté une personne qui est supposée asexuée, éternel enfant, qu'on va infantiliser et de l'autre une personne qui serait débordée par ses pulsions qu'il faudrait contenir. Et puis il y a la notion de validisme, c'est-à-dire qu'on va ériger le corps valide comme norme. En France on parle beaucoup de sexe mais très peu de sexualité. Le résultat c'est le silence, les non-dits, une vie intime en cachette ou inexistante car les personnes en situation de handicap ont intériorisé ces interdits.

Justement quels sont les freins à la vie de couple pour les personnes en situation de handicap ?

Déjà il y a des freins d'ordre matériel avec des établissements désuets, des chambres encore partagées. Et puis c'est toute la dimension collective de la vie en établissement aussi qui peut imposer des contraintes qui limitent l'exercice de la liberté individuelle. Souvent c'est un réflexe

de protection, de prévention, des professionnels qui glisse vers le contrôle. En revanche une instruction du 1^{er} avril 2026 rappelle que chaque résident peut recevoir des visites quotidiennes sans restriction d'horaires imposés par l'établissement. Ces visites ne peuvent pas être conditionnées à une information préalable et les limitations ne sont possibles que dans des cas strictement encadrés.

Hors établissement quand vous êtes une personne qui a des besoins très spécifiques et des limitations motrices, que votre auxiliaire de vie vient tôt pour le coucher cela va forcément limiter la possibilité de sortir, de rencontrer des gens. Et il y a aussi le regard de la société, les personnes en situation de handicap sont souvent ostracisées donc les lieux de sociabilité, de sexualité récréative ne leur sont pas forcément ouverts.

Aussi, quand on parle sexualité on pense tout de suite à la génitalité ou la procréation mais notre premier organe sexuel, c'est bien notre cerveau, notre imaginaire de fantasmes, de rêveries. Et l'approche positive c'est très important, ne pas se cantonner aux dangers mais considérer que la sexualité est véritablement un vecteur de santé, quels que soient les empêchements qu'on peut rencontrer du

fait du handicap ou des difficultés de vie. Il faut s'assurer que la personne peut effectivement avoir un espace d'intimité où elle peut déployer sa vie privée, quelle qu'elle soit.

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont soumises à davantage de normes quant à leur sexualité ?

Oui malheureusement parce que la sexualité, la vie intime d'ailleurs, devient fréquemment une affaire collective sans informer la personne. Et puis il y a aussi tout le travail sur les représentations des professionnels, de l'entourage et de la famille sur la sexualité. Souvent on tolère plus facilement des comportements hétéronormatifs, en fonction des établissements. Donc un des leviers serait peut-être de former les directions pour harmoniser les pratiques. La sexualité d'une personne valide est toujours présumée privée, libre alors que le regard posé sur l'intimité d'une personne accompagnée va être beaucoup plus intrusif. Par exemple, le tuteur n'a pas à signer le projet personnalisé, où peuvent être évoquées des choses très intimes.

Donc, je pense qu'il y a des défauts de compréhension des textes de loi et de formation des professionnels auxquels il faut vraiment remédier. Et puis ►

- il y a le concept d'hypernormalisation qui est un processus inconscient où les exigences des professionnels vont se révéler plus importantes envers les personnes accompagnées, il y a comme un effet d'attente avec des normes qui sont inatteignables.

Comment mettre en œuvre les conditions de l'autodétermination pour les personnes en situation de handicap en matière de vie intime ?

D'abord je pense qu'il faut nommer correctement les choses pour pouvoir être dans le développement du pouvoir d'agir. Par exemple l'autonomie et l'indépendance sont deux choses différentes. Il faut également une formation et des supports accessibles ainsi qu'un soutien par les pairs. Et puis peut-être aussi qu'il serait nécessaire de penser les établissements autrement.

En effet pendant longtemps on a tout fait pour que les personnes en situation de handicap n'aient pas une sexualité semblable aux personnes dites valides, et aujourd'hui on souhaiterait qu'elles adoptent les modèles validistes.

Donc c'est vraiment aussi un changement de paradigme pour les professionnels pour conduire vers le développement du pouvoir d'agir. Par exemple, lorsqu'on fait un travail de communication alternative augmentée on prépare des modalités de communication, de réponse pour une personne qui n'a pas accès à la verbalisation. Et dans ce cas on ne propose pas juste de répondre « oui » ou « non », cela peut être les deux ou « je n'ai pas envie de te répondre », « je ne sais pas », « cela dépend ». Si on veut vraiment travailler l'autodétermination, ce n'est pas à nous de choisir parmi quelques options. Un outil formidable c'est l'outil ELADEB, une échelle de mesure subjective des difficultés et du besoin d'aide de la personne pour ne pas influencer sur son choix.

Et enfin j'insiste sur l'importance du consentement. Il ne peut pas exister s'il n'y a pas de discernement et il n'y a pas de discernement s'il n'y a pas d'éducation dès le plus jeune âge et d'accompagnement tout au long de la vie. L'assentiment, c'est pouvoir dire qu'on est d'accord grâce à des indices du corps ou du pointage lorsqu'on ne peut pas donner son consentement de manière verbale.

Handicap et homosexualité : est-ce qu'on peut parler d'un double tabou ?

La société déssexualise les personnes en situation de handicap et a longtemps pathologisé l'homosexualité. Quand les deux se cumulent, c'est un double déni de légitimité : celui de la vie affective en tant que personne en situation de handicap, et celui de l'orientation en tant que personne gay ou lesbienne. En institution, l'orientation homosexuelle d'un résident est souvent simplement ignorée, le coming-out devenant doublement périlleux.

Sur la question du culte du corps, la culture gay masculine impose parfois des normes corporelles très exigeantes, renforcées par les dérives masculinistes qui traversent

aussi la communauté. Le corps « non conforme » y est soit exclu, soit fétichisé, ce qui n'a rien d'une reconnaissance. Certaines personnes en situation de handicap et gay dissimulent leur handicap pour « passer pour valides », au prix d'une énergie considérable.

Les femmes lesbiennes subissent, quant à elles, une triple invisibilisation : sexualité des femmes minorée, celle des femmes handicapées davantage encore, orientation lesbienne effacée par-dessus. La littérature clinique sur ce croisement est quasi inexistante, et les formations des professionnels n'en parlent pas.

Concernant les troubles du neuro-développement, les études récentes montrent une plus grande diversité d'orientation chez les personnes avec des troubles du spectre autistique. Des comportements liés à l'identité sexuelle sont parfois interprétés à tort comme des symptômes ou des situations problématiques, ce qui exige des professionnels formés simultanément à ces deux réalités. ■

CeRHeS
Centre Ressources Handicaps et Sexualités



Interview |

Intimité et handicap : « Il faut arrêter d'avoir des œillères »



Suite à un traumatisme crânien et un long coma, Alexandra Borrot est en situation de handicap physique depuis plus de trente ans. Après être restée hémiplégique du côté droit pendant deux ans, elle a dû tout réapprendre, se réapproprier son corps, parvenant progressivement à retrouver la parole et l'usage limité de ses membres. Après 19 ans passés en Maison d'Accueil Spécialisée, elle vit aujourd'hui dans un logement autonome. Tout au long de son parcours, elle a toujours cherché à vivre pleinement sa vie de femme.

Comment votre vision de la vie intime a-t-elle évolué après votre accident ?

Je n'ai pas de souvenir des six derniers mois avant mon accident qui s'est produit quand je venais d'avoir 18 ans. Je n'étais pas vraiment portée sur la chose à l'époque, je commençais à avoir quelques flirts mais c'est tout. Quand je rencontrais des gens je m'attachais assez vite et après j'ai compris qu'il fallait que ça change car ce n'était pas réciproque ! Je pensais que je n'aurais plus de vie intime. Au début je ne parlais presque pas donc c'était compliqué et certaines personnes prenaient la fuite. Je suis restée muette des années mais j'avais un sourire jusqu'aux oreilles quand on me faisait une blague alors qu'avant je n'osais jamais sourire.

Quelle place pour l'intimité après l'accident ?

J'ai dû tout réapprendre, même à faire pipi toute seule. Je communiquais en clignant des paupières. Mais je pense que la question de l'intimité est venue en même temps. Je n'avais jamais eu de relations sexuelles avant. On a commencé par me dire que je n'étais plus vierge ce qui a été un choc puisque je ne m'en souvenais pas. Et en fait c'était faux. J'ai perdu ma virginité à une semaine de mes 21 ans. Je n'ai pas vraiment aimé, je n'ai pas eu de plaisir mais c'était quand même une bonne nouvelle que cela arrive !

Et en établissement comment est-ce que cela se passait ?

Dans les MAS il n'y a pas de vie intime. Tout est caché, on n'en parle pas. Je me débrouillais pour rencontrer des gens sur les sites de rencontre, qui venaient me voir dans mon studio privé mais c'était purement sexuel. J'ai toujours pris le sexe comme de la rééducation. Cela m'a permis de faire des mouvements, d'être plus souple, de connaître mon corps. C'était super bénéfique même si ce n'était pas sérieux ! Grâce à ça je relativise tellement plus. Ceux qui ne voulaient plus en me voyant, tant pis pour eux. Il faut arrêter d'avoir des œillères et mettre tout le monde dans des cases.

Et depuis que vous vivez en logement autonome ?

J'ai beaucoup plus de choses à gérer forcément donc au départ ma sexualité en a pris un coup. Mais aujourd'hui j'ai rencontré quelqu'un avec qui c'est sérieux et niveau sexuel ça a tout de suite été différent. Ce n'était pas prévu que ça dure, c'est arrivé comme ça ! ■

Être en couple en foyer de vie



Michel et Marie-Noëlle, en couple, sont résidents au foyer de vie Alain Daubian géré par l'APAJH Sarthe-Mayenne à La Flèche (72). Michel est là depuis l'ouverture de l'établissement et Marie-Noëlle est arrivée en 2016. Annabelle et Sébastien travaillent au foyer et accompagnent les résidents, notamment sur la vie intime.

Comment s'est déroulée votre rencontre ?

Marie-Noëlle : Au foyer, il y a 10 ans.

Annabelle : Du jour au lendemain nous avons constaté qu'ils étaient ensemble, très rapidement après l'arrivée de Marie-Noëlle.

Comment s'organise la vie de couple au foyer ?

Marie-Noëlle : Michel a une chambre et moi j'en ai une. On se retrouve tous les soirs dans ma chambre après le repas.

Sébastien : Marie-Noëlle et Michel participent activement à la vie du foyer et savent faire la part des choses entre les moments pour eux et la vie de groupe.

Est-ce que des aménagements ont été mis en place ?

Annabelle : Il n'y a pas eu d'organisation spécifique, il y a plusieurs couples au foyer qui fonctionnent comme ils souhaitent.

Sébastien : On arrive à s'adapter à chaque couple. Annabelle est Référente Vie Affective Intime et Sexuelle donc elle est le contact privilégié pour parler sexualité. Moi je suis référent Vie Affective et Intime. On fait des propositions d'accompagnement, pour que cela devienne naturel à la fois pour les professionnels et les résidents.

Annabelle : Marie-Noëlle et Michel sont un des rares couples qui se règle tout seul. Ils savent gérer alors que d'autres font appel à nous quand les deux personnes n'attendent pas les mêmes choses. Pour certains couples on s'est organisé pour avoir un lit deux places.

Marie-Noëlle : Il est petit mon lit !

Annabelle : Une perche est lancée alors ! Marie-Noëlle et Michel ne dorment pas ensemble pour le moment mais si la demande était faite on y répondrait aussi rapidement que possible, en s'assurant bien qu'ils aient les mêmes attentes.

Sébastien : Il faut aussi faire la distinction entre intimité et sexualité. C'est propre à chacun la vie intime et ils la vivent comme ils l'entendent. Il y a beaucoup de partage au quotidien entre Marie-Noëlle et Michel autour des repas, des activités et le soir quand ils sont tous les deux.

Est-ce que vous avez été accompagnés pour parler de votre vie intime ?

Marie-Noëlle : Oui.

Annabelle : Marie-Noëlle se pose beaucoup de questions sur la vie amoureuse donc on a fait un suivi toutes les deux et je me suis rendu compte que les questions abordées pouvaient concerner d'autres personnes. Il faudrait que je mette en place un atelier pour favoriser les échanges. Un atelier consentement s'est déjà mis en place et il faudrait en envisager un autour des émotions et de l'amour.

Sébastien : L'atelier consentement a permis de parler de vie intime sans tabou au sein du foyer. Les résidents commencent à être plus à l'aise sur le sujet. Et au-delà des ateliers on essaye de le mettre en place dans l'accompagnement du quotidien. ■

Ethique |



Comment accompagner les personnes dans leur vie affective ?

Les professionnels doivent trouver un équilibre délicat entre respect de la vie privée, accompagnement des désirs et responsabilité de protection. Leur posture oscille entre encadrer, accompagner ou parfois refuser certaines demandes, sans toujours disposer de repères clairs. Des situations qui posent de vraies questions éthiques auxquelles il est difficile de répondre d'une même voix.

De nombreuses entraves à une liberté pourtant fondamentale

La vie affective relève d'une **liberté fondamentale** reconnue à toutes et tous mais son effectivité reste fortement limitée pour les personnes accompagnées. Cette liberté est souvent conditionnée, encadrée, voire empêchée par l'entourage, les institutions ou les contraintes liées au handicap lui-même. Les familles et les professionnels, soucieux de protéger des personnes vulnérables, peuvent limiter leur accès à une vie intime. Cette protection, bien qu'animée de bonnes intentions, peut conduire à une forme de privation de liberté, où la personne ne fait que ce qui est autorisé par autrui.

Une autre difficulté majeure concerne l'intimité. L'**intimité du corps** d'une part : les personnes dépendantes sont souvent exposées à une intrusion quotidienne dans leur sphère intime (toilette, soins, accompagnement), ce qui rend difficile la construction

d'un espace privé. Cette « intimité partagée » peut générer malaise et confusion, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels.

Également l'**intimité intérieure** : les personnes qui ont besoin d'accompagnement dans leur quotidien sont en relation permanente avec des professionnels qui connaissent beaucoup leur vie et sont leurs intermédiaires vers la société. Le projet de vie, le projet personnalisé d'accompagnement, les souhaits, besoins et attentes, leur dossier individuel, le secret partagé, les réunions de synthèse, les évaluations : les informations personnelles sont diluées dans un collectif qui dissout la sphère privée.

Enfin, la question du **consentement** occupe une place centrale, notamment lorsque les capacités de compréhension ou d'expression sont altérées, et peut être influencé par des facteurs cognitifs, relationnels ou ►

► émotionnels. Le devoir de protection des personnes vulnérables mène à interroger leurs capacités à consentir et conduit alors à interroger leur sphère la plus privée : peut-il/elle consentir ? Sait-il/elle à quoi il/elle consent ? Faut-il recevoir une personne, un couple, pour vérifier l'existence du consentement ? Le consentement n'est pas toujours explicite -ni explicité d'ailleurs- dans le monde ordinaire, comment respecter la liberté et l'intimité des personnes en situation de handicap et assurer les conditions de leur sécurité ? Comment évaluer le consentement à un acte sexuel, et jusqu'où aller ?

Dans certains cas, le consentement devient presque impossible à établir, le désir en revanche peut être présent sans discernement, ce qui pose des dilemmes éthiques importants pour les accompagnants.



Une exigence fondamentale : trouver une juste mesure entre accompagner sans être intrusif, protéger sans empêcher, et permettre - c'est-à-dire rendre possible, et non autoriser - sans imposer, afin de rendre possible une vie intime digne pour toutes et tous.

Anne-Claire Patriat, chargée de mission éthique à la Fédération APAJH



La question de la vie intime en Comité Local d'Éthique

Depuis 2022, des **Comités Locaux d'Éthique (CLÉs)**, ouverts à toutes et tous, sont déployés nationalement. Ils interrogent les enjeux éthiques de l'accompagnement, sans commander ou indiquer de solution mais pour éclairer autrement certaines situations et inspirer des pratiques.

La vie intime, affective et sexuelle est traitée dans les CLÉs à travers différents cas concrets en établissement qui interrogent la posture des professionnels :

- Un mineur peut-il avoir un accompagnement sexuel ? L'accompagnement sexuel fait-il partie des missions des professionnels ou relève-t-il du rôle des parents ?
- Quelles sont les limites du rôle parental dans la vie affective et sexuelle d'une personne accueillie au sein d'un foyer d'hébergement ?
- Comment prendre en compte les besoins affectifs et/ou sexuels tout en assurant la protection des plus vulnérables ?

- Relations amoureuses des jeunes : pourquoi y-a-t-il des règles de vie différentes au collège et à l'IME ?
- Faut-il intervenir dans une relation amoureuse pour protéger ?
- Est-il possible d'interdire les couples en établissement ?
- Comment respecter la vie intime et sexuelle d'une jeune mineure d'un côté et considérer l'autorité parentale de l'autre ?

Il n'y a pas de bonne réponse face à certaines questions éthiques complexes. Néanmoins, une **évolution des regards et des pratiques** est nécessaire pour reconnaître les personnes en situation de handicap comme des citoyens à part entière, capables de désirs, de choix et d'une vie affective riche. Cela implique de développer l'éducation à la sexualité, de former les professionnels, et de construire des cadres d'accompagnement respectueux de l'intimité et de l'autodétermination. ■





Formation |

Vie intime et handicap, faire évoluer les pratiques professionnelles

La vie intime, affective et sexuelle fait pleinement partie du parcours de vie des personnes en situation de handicap. Pourtant, face aux questions d'intimité, de consentement ou d'autodétermination, les professionnels peuvent parfois manquer de repères. La formation constitue alors un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques et garantir un accompagnement respectueux des droits et des choix de chacun.

Se former pour faire évoluer les pratiques

Des formations et ressources existent aujourd'hui pour accompagner les professionnels sur les questions de vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

L'organisme de formation de la Fédération APAJH propose notamment une formation dédiée à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Destinée aux professionnels du médico-social, elle vise à mieux comprendre, rendre possible et accompagner ces dimensions du parcours de vie. La formation invite les participants à examiner leurs représentations et croyances autour de

ces sujets, à repérer leur positionnement face à l'intimité des personnes accompagnées et à élaborer des réponses adaptées.

Le **Planning Familial** propose également des formations autour de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Destinées notamment aux équipes dirigeantes et aux membres de conseils d'administration d'établissements médico-sociaux, elles reposent sur une approche positive de la sexualité et de la vie affective, fondée sur la reconnaissance de l'autonomie des personnes accompagnées.

D'autres ressources existent pour soutenir les professionnels, comme

le Centre ressources Handicaps et Sexualités, qui propose outils, informations et accompagnements autour de ces questions.



Centre de Ressources
Handicaps et sexualités



Échange avec Manon Cristante,
éducatrice spécialisée et référente
vie affective et sexuelle
à la Résidence Jacqueline Olivier,
établissement d'accueil médicalisé
à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

Pourquoi est-il important de former les professionnels aux questions de vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap ?

Ce sujet reste encore très tabou aujourd'hui. Se former permet tout d'abord de rappeler la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, qui stipule que le droit à l'amour, à l'intimité, à la sexualité, à la parentalité et à l'autodétermination est le même pour tous. Pourtant, il n'est pas rare que des professionnels infantilisent ou ignorent les envies des personnes accompagnées faute de formation adaptée.

La formation permet également de prévenir les situations à risque, comme les agressions ou les violences sexuelles, et d'aborder la question du consentement de la manière la plus accessible possible.

La vie affective, intime et sexuelle fait pleinement partie de la santé et du bien-être. Se former permet donc de proposer un accompagnement adapté, sans jugement, favorisant la confiance en soi, l'autodétermination et l'inclusion. Ces formations aident également professionnels et familles à aborder ces questions avec respect, tout en rappelant les obligations éthiques et institutionnelles des établissements.

Concrètement, quel est votre rôle au sein de l'établissement ?

Mon rôle est d'être à l'écoute et de conseiller les résidents qui ont besoin de se confier, de poser des questions ou simplement d'échanger. Je les sensibilise aux questions liées à la prévention, comme le port du préservatif, les moyens de contraception, l'hygiène ou les infections sexuellement transmissibles. Je suis aussi présente pour sensibiliser mes collègues aux questions de vie affective et sexuelle au sein de l'établissement. Enfin, j'accompagne certains résidents dans des magasins spécialisés lorsqu'ils expriment le souhait.

Quels questionnements reviennent le plus souvent chez les équipes ?

Au quotidien, les équipes se questionnent beaucoup autour du consentement. Les résidents peuvent présenter une déficience intellectuelle ou des troubles cognitifs, ce qui rend parfois difficile l'évaluation d'un consentement réciproque, d'une éventuelle emprise ou encore du désir réel de la personne.

La place des familles interroge également les professionnels. Bien que les résidents soient adultes, certaines familles peuvent se montrer très intrusives, allant parfois jusqu'à refuser certaines relations ou à nier les désirs de leur proche.

Certaines demandes des résidents peuvent aussi questionner les équipes dans leurs limites professionnelles, notamment autour de la pornographie ou de l'achat d'objets sexuels. Certains professionnels craignent de dépasser leur rôle, tandis que d'autres hésitent à accompagner suffisamment les personnes concernées.

Comment les questions de vie affective et intime peuvent-elles être abordées dans l'accompagnement des résidents ?

La vie intime et affective est un droit qui ne doit en aucun cas être bafoué. Il est donc essentiel de créer un cadre bienveillant autour de cette question, encore délicate à aborder. Dans beaucoup de familles, ces sujets n'étaient pas évoqués, notamment pour des raisons culturelles, générationnelles ou religieuses. Les personnes accompagnées doivent pouvoir se sentir à l'aise et ne pas se sentir jugées dans leur prise de parole. Nous pouvons également faire appel à d'autres professionnels, comme des sexologues, lorsque le résident exprime le besoin.

Selon vous, qu'est-ce qui évolue concrètement dans les pratiques lorsqu'un établissement engage une réflexion sur le sujet ?

Selon moi, ce ne sont pas seulement les pratiques qui évoluent, mais aussi la posture professionnelle. Les équipes peuvent parler plus librement de sujets auparavant tabous, ce qui ouvre davantage d'espace de parole pour les usagers.

Cette réflexion permet aussi de réduire certaines formes d'infantilisation et de mieux reconnaître les résidents comme des adultes.

Enfin, le respect de l'intimité prend une place plus importante au quotidien, par exemple en frappant avant d'entrer dans une chambre ou en donnant accès à des espaces d'intimité aux personnes qui le souhaitent.

Éducation à la vie intime |

Être mieux informé pour exercer sa liberté en pleine conscience

Souvent taboue, la question de l'intimité est pourtant un réel sujet de vie pour tout un chacun. Pour les personnes en situation de handicap, l'accès à des informations pertinentes est trop souvent complexe, voire inexistant. Comment répondre à leurs besoins, que ce soit en établissement ou à domicile ?

Un rôle clé pour les professionnels : écouter et adapter

En 2015, l'ARS Occitanie a lancé une dynamique autour de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Fabienne Chabbert, éducatrice spécialisée au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Les Lices à Castres (Tarn), a saisi cette opportunité pour se former. Après une formation de 98 heures, elle est devenue référente vie affective en Établissements Médico-Sociaux (EMS). Aujourd'hui, elle coordonne les actions liées à ce sujet au sein de la Plateforme Adultes Autonomes des Bassins de Castres et d'Albi. Son rôle ? « Coordonner les actions, animer des groupes de parole, proposer des formations, assurer une veille documentaire et jouer un rôle de relais d'information » pour outiller au mieux les professionnels et les personnes accompagnées. Une charte, élaborée collectivement avec les équipes et validée par la direction, a d'ailleurs été intégrée aux documents d'accueil des nouveaux salariés depuis novembre 2020. « L'objectif était d'avoir une dynamique professionnelle collective et une cohérence dans les actions et les postures », explique-t-elle.

Des besoins variés, une réponse sur mesure

Les personnes accompagnées expriment des attentes diverses, mais la rencontre amoureuse et le souhait de vivre une relation affective reviennent souvent. « Il peut aussi s'agir de questions sur le fonctionnement du corps, l'expression d'une envie ou d'un refus, ou encore les enjeux relationnels », précise Fabienne Chabbert. Pour y répondre, elle propose des entretiens individuels où le temps est d'abord consacré à l'écoute. « Le contenu des échanges s'oriente en fonction du besoin exprimé. Selon ce besoin, je peux également orienter vers d'autres professionnels et soutenir la prise de contact : sexologues, conseillers conjugaux... »

Des outils adaptés pour une éducation inclusive

Trouver des supports adaptés est un défi de taille. « La difficulté réside dans le fait de proposer des ressources en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) qui correspondent à la personne et à son handicap, sans tomber dans l'infantilisation », souligne-t-elle.

Parmi les dispositifs existants :

- Les centres ressources **Intim'Agir** qui existent dans chaque région (voir page 23).
- **Sous Les DRAPS**
Une plateforme proposant des programmes pédagogiques complets, avec des contenus en 3D et des vidéos interactives pour apprendre. Sous Les DRAPS propose également des ateliers éducatifs sur les questions d'intimité, adaptés aux besoins



des personnes et des structures qui les accompagnent.

- **Santé BD**
Des planches de BD en FALC sur la vie affective et sexuelle, accessibles gratuitement.



- **Banques de pictogramme**
Des banques d'images pour illustrer les pratiques sexuelles, les parties intimes ou les limites.



- **Les Sexpairs**
Des personnes en situation de handicap formées pour accompagner leurs pairs comme Laetitia Rebord, fondatrice de SEXPAIR, qui a pour mission de sensibiliser, accompagner et former sur ces enjeux d'intimité.



Fabienne Chabbert elle-même peut être amenée à créer des outils sur mesure. « J'ai créé un outil pour une personne accompagnée, afin de faciliter l'expression de ses limites dans son intimité. L'outil consistait en un ensemble d'images explicites, afin qu'elle exprime ce qu'elle souhaite ou ne souhaite pas dans une relation intime. »

Les groupes de parole : un espace d'échange et de partage

Les groupes de parole, organisés sur la base du volontariat, offrent un cadre sécurisé pour aborder ces sujets. « Ils sont régis par des règles de confidentialité, de non-jugement, de respect et d'écoute », explique Fabienne Chabbert. A la Plateforme Adultes Autonomes des Bassins de

La vie intime expliquée par les personnes accompagnées de l'EANM La planésié dans le Tarn



► Castres et d'Albi, ils sont composés d'un maximum de 8 personnes accompagnées et animés par un binôme de professionnels. « Les séances durent environ 45 minutes et ont lieu tous les mois et demi. Les thèmes sont proposés par les participants ou les animateurs, avec des supports pour faciliter l'échange. »

La formation des professionnels et l'accès à l'information des personnes en situation de handicap est nécessaire à l'épanouissement et à l'accès aux droits mais également pour réduire les risques de violences sexuelles. Les personnes en situation de handicap étant deux fois plus nombreuses à subir des violences sexuelles¹. ■

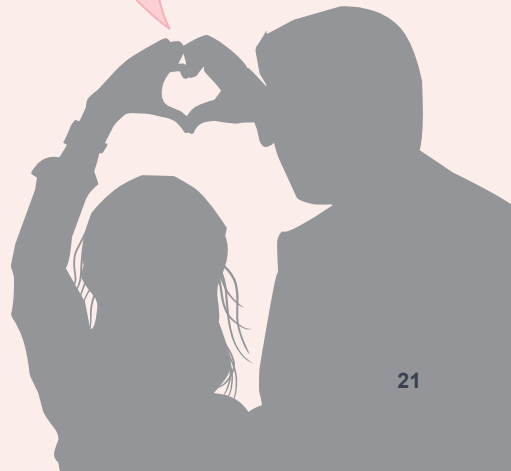
¹ Enquête Cadre de vie et sécurité - Drees 2020

Moi je veux un appartement seule, pour faire mes courses, chercher le pain, la vie intime c'est être tranquille.
L, 44 ans

Pour moi, les difficultés d'une vie intime en institution, c'est qu'on est jamais tout seul, comme on vit en communauté, c'est difficile de se retrouver seul avec son ou sa partenaire. La vie intime pour moi c'est de se découvrir de différentes manières avec une personne, ça peut être aussi en amitié, créer des liens, s'ouvrir aux autres.
F, 36 ans

La vie intime, moi et mon bien aimé nous en avons une, c'est quelque chose de merveilleux, faut y faire attention.
D, 65 ans

La vie intime c'est être seule, que personne n'écoute aux portes, c'est difficile d'être en couple quand on vit dans le collectif, je préfère avoir un chéri de l'extérieur.
N, 52 ans





Violences sexuelles et sexistes |

Dans l'Eure, une mobilisation de longue haleine

Parler de vie affective et sexuelle, prévenir les violences et mieux accompagner les personnes en situation de handicap, dans l'Eure, ces sujets ne sont plus tabous. Depuis plus de dix ans, l'APAJH de l'Eure s'engage aux côtés de nombreux partenaires pour faire progresser les pratiques, promouvoir l'éducation et renforcer la protection des personnes les plus vulnérables.

L'histoire commence en 2014. Cette année-là, l'association organise une conférence sur la vie intime et sexuelle des personnes en situation de handicap et projette le film *Gabrielle*, de la réalisatrice québécoise Louise Archambault. L'œuvre raconte le parcours d'une jeune femme présentant une déficience intellectuelle qui sou-

haite vivre pleinement sa relation amoureuse. Le succès rencontré par cette initiative marque un tournant.

Après cela, il fallait répondre aux attentes des professionnels en difficulté.

Un Collectif départemental avec plus de 100 contacts

Dès 2015, une collaboration se met en place. Au fil des années, le réseau s'élargit et donne naissance au Collectif « Handicap 27 - Vie intime, affective et sexuelle ». En 2026, animé par des militants de l'APAJH 27, il rassemble des professionnels de différentes associations du département : ADAPEI 27, association Jules Ledein, L'Abri, La Ronce, APEER, association Richard Baret, association R. P. de Maistre, Trisomie 21 Eure Vernon, UDAF 27 ainsi que des professionnels

du Conseil départemental de l'Eure et des membres de la Maison de Protection des Familles de l'Eure (unité de gendarmerie formée au protocole NICHDI¹ pour l'audition des mineurs). Depuis trois ans, le Collectif organise un forum dans le cadre de la Semaine nationale de promotion de la santé sexuelle. L'édition 2026, consacrée au consentement, s'est tenue le 4 juin à Évreux et a réuni 262 participants, dont 148 personnes en situation de handicap. Le programme associait débat, ateliers participatifs et stands d'information consacrés à la santé sexuelle et à l'autodétermination.

Pour les membres du Collectif, l'enjeu est clair, il s'agit de permettre aux personnes concernées de mieux connaître leurs droits, leur corps et leurs limites, et aussi apprendre à ►

- reconnaître et respecter le consentement de l'autre.

Former pour mieux protéger

La prévention des violences passe également par la montée en compétences des professionnels. Dans l'Eure, 2 journées de formation ont ainsi été organisées en 2026 à destination des établissements accompagnant des mineurs et des majeurs.

Ces formations poursuivent plusieurs objectifs : rappeler les textes de lois qui font obligation, mieux connaître la psychologie des victimes (enfants et adultes), savoir recueillir la parole et la transmettre fidèlement, sans interprétation et enfin détailler les circuits de signalement des dispositifs départementaux.

« En cas de confiance inquiétante, il n'y a pas de secret professionnel », rappelle Christine Miklarz, secrétaire générale de l'APAJH de l'Eure et animatrice du Collectif. Mais au-delà du traitement des situations de danger, elle insiste sur un principe essentiel « La meilleure prévention reste l'éducation. »

Sensibiliser dès le plus jeune âge

Le Collectif souhaite désormais aller plus loin. L'édition 2027 du Forum devrait proposer une journée avec un temps destiné aux enfants et aux adolescents le matin et un temps destiné aux adultes l'après-midi.

Car les questions d'intimité commencent très tôt. Apprendre à connaître son corps, identifier ses émotions, savoir dire oui ou non, comprendre ce que l'on accepte et accueillir le consentement d'autrui sont autant de thèmes à explorer.

Cette démarche répond également aux **recommandations de la Haute Autorité de Santé** et aux évolutions législatives. « Nous constatons que les connaissances des professionnels restent hétérogènes. L'objectif est de partager une culture commune afin de mieux protéger les plus vulnérables et pour cela, il est absolument



nécessaire que les directions d'établissements et services médico-sociaux s'inscrivent dans la démarche. », explique l'animatrice.

Porter la voix du Handicap

L'animatrice du Collectif participe aux réunions du Réseau Violences Intra-Familiales (VIF) de l'agglomération d'Évreux. Sachant que les personnes en situation de handicap, enfants, adolescents et adultes, ont statistiquement beaucoup plus de risques d'être victimes de violences de toutes sortes, il est important de porter la voix du Handicap dans ces instances. Cela permet de créer de l'interconnaissance, être informé des actions mises en place, trouver des partenaires-ressources, ...

Les centres ressources IntimAgir, des relais partout en France

Cette dynamique locale s'inscrit dans un mouvement national. Créés à la suite du Grenelle contre les violences conjugales, les **centres ressources IntimAgir** ont pour mission de promouvoir les droits, l'autonomie et le bien-être des personnes en situation de handicap dans leur vie intime, affective et sexuelle.

Présents dans chaque région, ils s'adressent à toutes les personnes concernées, quel que soit leur âge, leur type de handicap ou leur lieu de vie. Ils accompagnent également les familles et les professionnels.

Leur rôle consiste à rendre plus accessibles les ressources existantes, à favoriser le travail en réseau et à proposer des espaces d'écoute confidentiels où peuvent être abordées les questions liées à la sexualité, au désir de parentalité ou à la prévention des violences.

Le Collectif « Handicap 27 - Vie intime, affective et sexuelle » œuvre en étroite collaboration avec le Centre Ressources IntimAgir Normandie. ■

¹ National Institute of Child Health and Human Development

Mes amours, une ressource accessible



La FIRA propose **Mes amours**, une plateforme d'information en Facile À lire et à Comprendre consacrée à la vie affective, amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap. L'outil aborde notamment les relations, le consentement, la contraception ou encore la parentalité.

Plateforme
Mes amours



Violences faites aux femmes en situation de handicap |

Dans l'Oise, un projet inédit pour protéger les plus vulnérables

Les femmes en situation de handicap sont davantage exposées aux violences que le reste de la population, tout en étant confrontées à des difficultés supplémentaires pour être entendues, protégées et accompagnées. Dans l'Oise, l'APAJH a choisi de transformer ce constat en action grâce à un projet inédit de maison d'accueil dédiée aux femmes en situation de handicap victimes de violences.

L'histoire débute en 2021, lorsqu'un collectif de citoyens bénévoles de l'APAJH de l'Oise, et l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) ainsi que des personnes issues d'horizons variés, décide de mener des projets d'intérêt général. Leur méthode : imaginer des projets solidaires, innovants et reproductibles, favoriser les partenariats locaux et mutualiser les moyens pour rendre les initiatives économiquement viables. Très rapidement, un constat s'impose : être une femme et être en situation de handicap multiplie les facteurs de vulnérabilité. Les violences peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives, et les solutions d'hébergement accessibles restent extrêmement rares.

Selon l'association FDFA, qui a reçu près de 3 500 demandes en 2024, près de 98 % des sollicitations concernent des femmes victimes de violences, présentant des handicaps psychiques, moteurs, sensoriels, troubles du développement intellectuel ou d'autres formes de handicap. Dès 2019, le Sénat rappelait que les femmes en situation de handicap demeurent largement invisibles dans les politiques publiques de lutte contre les violences, alors même que le handicap accroit le risque d'être victime.

Face à cette réalité, l'APAJH de l'Oise ne s'est pas contentée d'alerter et a construit une réponse concrète.

Le projet prévoit la création d'une maison d'accueil pour femmes en

situation de handicap victimes de violences, associée à un habitat inclusif. Un hébergement sécurisé 365 jours par an, 24 heures sur 24, avec un accompagnement global permettant aux femmes de se reconstruire, de retrouver une vie sociale et éventuellement de préparer une insertion professionnelle.

Les personnes seraient orientées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), les forces de l'ordre ou les services d'urgence. Une vingtaine de femmes pourraient ainsi bénéficier d'un lieu de protection adapté à leurs besoins, encore inexistant aujourd'hui en France.

La disparition du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Oise, actuellement en liquidation judiciaire, constitue une source d'inquiétude majeure pour Claude Lebreton, président de l'APAJH de l'Oise, « En 2025, le CIDFF avait réalisé près de 4 500 entretiens juridiques pour plus de 3 000 personnes, assuré un accompagnement psychologique de 128 femmes victimes de violences et accompagné près de 200 femmes vers l'emploi. Autant de missions essentielles qui risquent désormais de manquer sur le territoire ».

Malgré les obstacles, le projet continue de progresser. Une subvention de la CPAM de l'Oise a permis de financer les études architecturales. La Mutualité Française Hauts-de-France accompagne la création d'un jardin partagé. La commune

de Coye-la-Forêt a fait don du terrain et adapté son Plan local d'urbanisme afin de permettre l'implantation des deux structures. Un bailleur social a été identifié et un permis de construire unique a été déposé.

Pour lever plus facilement des fonds auprès de fondations, l'association Maudy PIOT a été créée en 2025 afin de continuer le travail sur la création de ce lieu unique en France mais qui pourrait être rapidement dupliqué.

Si l'habitat inclusif devrait ouvrir ses portes en 2028, la maison d'accueil rencontre encore des difficultés liées à son caractère inédit. Avec le soutien de la sous-préfète de Senlis, l'équipe travaille désormais pour que le projet bénéficie de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale : un dispositif destiné à accompagner les innovations organisationnelles en santé.

Au-delà de la création d'un établissement, c'est bien une nouvelle façon de penser l'accompagnement qui est proposée, c'est reconnaître que les femmes en situation de handicap victimes de violences ont besoin de réponses spécifiques, accessibles et coordonnées. ■



Parentalité |

Être parent en situation de handicap, quand le tabou se heurte à la réalité

Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants, une phrase qui ponctue de nombreux contes et qui façonne un modèle, celui de la parentalité. Une fin en soi qui ne l'est plus vraiment en 2026, avec une baisse de la natalité remarquable dans la société française. Pour autant, cela ne va pas forcément de soi pour les personnes en situation de handicap.

Pour Bertrand Coppin, directeur de l'IRTS Hauts-de-France, il ne s'agit même pas d'un tabou, mais d'un impensé. Un phénomène qui ne peut exister, d'autant plus lorsque le handicap est intellectuel ou psychique. Manque d'études, et de recul, face à un regard porté qui peut « surhandicaper » les personnes dans leur pratique parentale et exiger de leur part d'être des « surparents », de prouver plus que quiconque qu'ils sont ou pourraient être des bons parents.

Pourtant, ces familles existent. Comment les accompagner ?



PARENTALITÉ ET HANDICAP : CE QUE DIT LA LOI

Les personnes en situation de handicap sous tutelle ou curatelle peuvent élever leurs enfants car elles disposent encore de l'autorité parentale.



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Les Lices - Échanges avec Mélanie Merckx et Emilie Canac, membre du réseau CAP PARENTS Occitanie depuis 2025.

Comment et pourquoi avez-vous rejoint le dispositif CAP PARENTS ?

CAP PARENTS est basé à Toulouse et rayonne dans toute l'Occitanie. Pour être au plus près des besoins des personnes accompagnées, CAP PARENTS Occitanie s'est rapproché du SAVS « Les Lices », pour développer un accompagnement de plus grande proximité. Le SAVS a été repéré pour ses compétences dans l'accompagnement à la parentalité, avec une autre association, comme co-prestataire pour couvrir l'ensemble du Tarn.

Le SAVS Les Lices a-t-il une spécificité dans l'accompagnement parental ?

Très rapidement après sa création, le service a été sollicité par des questions de désirs d'enfants, de grossesse, de parentalité. Naturellement, le sujet de la parentalité est entré dans les accompagnements et au sein des projets personnalisés. Il y a différentes façons d'envisager la parentalité même si l'enfant n'est pas à la charge du parent. Être parent est un droit et il est important de le respecter.

Comment fonctionne le dispositif CAP PARENTS ?

CAP PARENTS Occitanie dispose d'une équipe pluridisciplinaire :

sage-femme, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, psychologue, pair-aidant... en soutien des deux éducatrices spécialisées du SAVS mobilisées. Le dispositif accompagne les personnes, sans besoin de notification MDPH, pour toutes les demandes liées à la péri-parentalité, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de vie dans le Tarn, y compris quand les personnes sont accompagnées par des structures.

Le dispositif accompagne tous les parents ayant ou non l'enfant au domicile pour qu'ils puissent continuer à exercer leurs droits. Il est essentiel de se rappeler que la parentalité ne s'arrête pas aux 18 ans de l'enfant. Le SAVS « Les Lices », au-delà de CAP PARENTS, accompagne des personnes dans leur parentalité dont les enfants sont aujourd'hui des adultes et parfois même des parents à leur tour.

Rencontrez-vous des freins de la part de proches ou de professionnels ?

La parentalité peut faire naître des craintes chez les aidants ou certains professionnels. Les dispositifs sont là pour faire valoir les droits et devoirs à être parent. Il est essentiel de travailler en collaboration avec les services de Protection de l'Enfance pour qu'ils puissent prendre en compte la spécificité du parent. Les parents en situation de handicap ont parfois l'impression d'être plus surveillés. Il s'agit alors de mettre en lumière les compétences parentales dans les différentes formes de parentalité : monoparentalité, famille recomposée, homoparentalité...

Chaque citoyen a le droit d'être parent en intégrant les devoirs s'y référant.

Quels sont les projets à venir ?

Pour la première année, notre objectif était de faire connaître le dispositif pour que ce sujet infuse la société et répondre aux besoins des parents ou futurs parents tarnais. Progressivement, l'expérimentation du dispositif se transforme en pérennisation. Et peut-être un jour la création d'un centre parental ? ■

ZOOM SUR L'APAJH 38 ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

L'APAJH 38 accompagne les projets de parentalité dans le respect des droits et de l'autodétermination.

Trois situations d'accompagnement :

- Préparer l'arrivée du bébé d'un couple de travailleurs d'ESAT : démarches administratives, liens avec la PMI⁽¹⁾, la maternité et le médecin traitant, mode de garde adapté et préparation matérielle.
- Mettre en relation un jeune père résidant en EANM⁽²⁾ avec une pair-aidante, afin que lui et sa compagne, puissent échanger sur des sujets difficiles à aborder avec des professionnels.
- Aider une résidente dans son projet de devenir mère seule par PMA, avec des supports adaptés pour en comprendre les implications et prendre une décision éclairée.

Accompagner ne signifie pas se substituer à la personne : elle reste au cœur de son projet. Les professionnels la soutiennent et facilitent ses démarches pour lui permettre d'exercer ses droits et de prendre pleinement sa place de parent.

(1) Protection maternelle et infantile.
(2) Établissement d'accueil non médicalisé.



Le SAVS « Parentalité » Les Caraques – Échanges avec Fabrice Pézier, directeur des établissements APAJH du Havre

Comment est née cette structure ?

Le SAVS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Département avec une solution hybride particulière, un projet co-porté par la Fédération APAJH et par l'AHAPS¹, qui œuvre dans la Protection de l'enfance et qui gère un centre parental. Nous étions déjà en partenariat sur l'accompagnement des jeunes majeurs et nous avons souhaité proposer conjointement une solution pour rapprocher nos deux mondes. En effet, la Protection de l'enfance place l'intérêt de l'enfant au cœur de sa mission. Il a fallu donc construire une réflexion commune dans l'équipe pour porter un seul et même message et des outils communs. Régulièrement, il y a un renouvellement des professionnels de l'AHAPS afin qu'il y ait une montée en compétences du plus grand nombre de salariés en termes de handicap. Il faut travailler avec les autres secteurs. Aujourd'hui, après quatre

ans, c'est plus facile car le SAVS est reconnu. Depuis 2022, nous en sommes à une vingtaine de grossesses accompagnées, nous avons une galerie de photos de bébé !

Quelle est l'organisation du SAVS ?

L'équipe est mixte : 1,5 Equivalent Temps Plein APAJH et un mi-temps AHAPS. Un modèle proposé qui place cette équipe dans un nouveau périmètre, avec des professionnels qui n'ont pas les mêmes codes, pas le même vocabulaire, pas le même réseau. Ce qui était primordial, c'était de tout de suite éteindre le risque d'un choc culturel. Les six premiers mois, il s'agissait de partager, de travailler en interconnaissances et par exemple présenter des valeurs propres au médico-social : la fonction ressource, l'Autodétermination ou encore le renoncement à l'accompagnement.

Comment accompagnez-vous les parents ?

Nous avons la mission SAVS classique, un accompagnement global (logement, emploi, santé...) avec le focus parentalité et la fonction ressources. Nous travaillons avec tous les acteurs en contact avec les parents en situation de handicap

(Protection de l'Enfance, maternité, PMI, sages-femmes, technicien de l'intervention sociale et familiale...) jusqu'aux acteurs de la justice comme les juges pour enfants, ou les avocats.

Comment faire appel au SAVS ?

Contrairement aux établissements médico-sociaux, l'accompagnement peut être réalisé sans notification MDPH. Nous avons d'ailleurs retrouvé des personnes qui avaient connu une rupture de parcours, et à travers le prisme de la parentalité, nous les aidons à retrouver leurs droits.

Avez-vous déjà été confrontés à des questionnements éthiques ?

Il nous est déjà arrivé de réaliser des signalements mais cela est la mission de tout citoyen. Nous pouvons accompagner un parent pour qu'il fasse lui-même la demande administrative de placement de son enfant, pour ne pas le subir, maintenir ce lien durant et penser l'après. Il y a des questions éthiques qui se posent certes mais à travers les droits des parents. Ils ont le droit d'exprimer leurs souhaits et de faire valoir leurs droits, comme tout citoyen. ■

¹ Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale

JOURNÉE DU RÉSEAU DES SAVS ET SAMSAH DE NORMANDIE : METTRE À L'AGENDA LA QUESTION DE LA PARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le 23 juin, le réseau des SAVS et SAMSAH de Normandie, présidé par Fabrice Pézier, a organisé une journée thématique autour de la parentalité des personnes en situation de handicap et de l'accompagnement en transversalité.

Malgré l'alerte à la canicule qui a bousculé l'organisation, près de 250 personnes étaient présentes au Centre des Congrès de Caen (Calvados) pour découvrir les solutions qui existent pour accompagner la périnatalité et la

parentalité, et les dynamiques entre les mondes médico-social, sanitaire et de la Protection de l'enfance.

Société |

Représentation dans les médias : comment déconstruire les tabous et les représentations autour du handicap et de la sexualité ?

Longtemps invisibilisée et enfermée dans certains stéréotypes, la vie intime des personnes en situation de handicap commence progressivement à trouver sa place dans les médias.

Des représentations encore trop rares

Pendant longtemps, les personnes en situation de handicap ont été largement absentes des récits amoureux ou familiaux. Dans les fictions, le handicap apparaissait davantage comme un obstacle narratif ou un symbole dramatique que comme une composante parmi d'autres d'un parcours de vie. Les personnages concernés étaient rarement montrés dans leur intimité, leur désir ou leur quotidien affectif.

Deux approches opposées ont longtemps coexisté. Celle de la personne supposément "asexuée", privée de désir ou de vie sentimentale, et celle de la personne infantilisée, dont l'intimité devait être encadrée ou protégée. Cette invisibilisation contribue encore aujourd'hui à alimenter certains tabous autour du couple, du consentement ou de la parentalité. Plusieurs acteurs du secteur audiovisuel cherchent désormais à faire évoluer ces représentations. La

charte¹ signée en 2019 sous l'impulsion du CSA, devenu depuis l'ARCOM, encourage notamment les médias à mieux représenter les personnes en situation de handicap et à leur donner pleinement leur place dans tous les domaines de la vie sociale, sans les réduire uniquement à leur condition.

Des récits plus nuancés dans les fictions et les documentaires

Depuis quelques années, des œuvres audiovisuelles commencent toutefois à proposer des **représentations plus réalistes et plus nuancées** de la vie intime des personnes en situation de handicap.

La série *Sex Education* a notamment participé à ouvrir des discussions autour du désir, du consentement et des relations amoureuses à travers le personnage d'Isaac, sans réduire son identité à son handicap.

Sex education
créée par
Laurie Nunn



D'autres productions choisissent de montrer des relations affectives plus ordinaires et inclusives. La série *Special* suit le parcours de Ryan, un jeune homme atteint de paralysie cérébrale qui cherche à gagner en autonomie et à construire sa vie affective et sexuelle. Avec humour et autodérision, la série aborde les questions de désir, de regard social et d'indépendance.

Le cinéma s'est lui aussi emparé de ces questions. Dans *The Sessions*, le personnage principal, Mark O'Brien, est un homme atteint des séquelles de la poliomyélite vivant dans un poumon d'acier. Le film raconte son souhait d'avoir une première expérience sexuelle à l'âge adulte, avec l'accompagnement d'une assistante sexuelle.

Plus récemment, *Mon inséparable* explore les liens entre autonomie, vie affective et parentalité à travers le regard d'une mère et de son fils adulte en situation de handicap. ▶



Mon inséparable
réalisé par
Anne-Sophie Bailly

► Les formats documentaires et les podcasts jouent également un rôle important. La série documentaire *Toucher* donne par exemple la parole à des personnes concernées autour du rapport au corps, à l'intimité et au désir. Le podcast *Amours et handicaps* aborde quant à lui les relations affectives et amoureuses à travers des témoignages directs, permettant de rendre visibles des réalités encore peu représentées dans les médias traditionnels.

Amours & Handicaps
animé par
Laetitia Reboulleau



Des campagnes de sensibilisation participent aussi à cette évolution. En Belgique, une campagne² d'affichage diffusée en 2024 a choisi d'aborder sans détour la sexualité des personnes en situation de handicap afin de questionner les tabous persistants autour de l'intimité et du désir.

Les réseaux sociaux comme nouveaux espaces de parole

Les réseaux sociaux occupent aujourd'hui une place importante dans l'évolution des regards sur le sujet. Des personnalités comme Lucie Carrasco participent à faire émerger une parole plus libre et plus décomplexée. D'autres formats, comme la conférence *La vie sexuelle inattendue d'une étoile de mer* de Laetitia Rebord, questionnent avec humour et pédagogie les idées reçues autour du corps, du désir et du handicap.

Une nouvelle génération de créateurs de contenu, militants et influenceurs bouscule les représentations traditionnelles du handicap, en refusant les récits uniquement centrés sur le courage ou la résilience. Cette **autoreprésentation** permet de proposer des récits plus variés, plus personnels et souvent plus proches des réalités vécues.

Des engagements qui émergent dans le secteur audiovisuel

Cette évolution s'accompagne aussi de réflexions plus larges au sein du secteur audiovisuel. Plusieurs chaînes, plateformes et institutions médiatiques travaillent aujourd'hui sur les questions de **diversité et d'inclusion**. Certaines encouragent une présence plus visible des personnes en situation de handicap à l'écran et développent des initiatives favorisant des récits plus inclusifs.

L'enjeu ne concerne plus uniquement l'accessibilité des contenus, mais aussi la manière dont les personnes en situation de handicap sont représentées à l'écran et associées à la création des récits.

Cette réflexion passe aussi par les mots employés, les angles choisis ou encore la place donnée aux personnes concernées dans les productions médiatiques. Plusieurs chartes professionnelles encouragent aujourd'hui les journalistes et créateurs de contenu à adopter des représentations plus justes et **moins stéréotypées** du handicap.

Malgré des évolutions récentes, les personnes en situation de handicap restent encore largement sous-représentées à l'écran, notamment lorsqu'il s'agit de vie affective et sexuelle. Et lorsque les sujets sont abordés, ils peuvent encore être traités sous un angle dramatique, voyeuriste ou exceptionnel. Faire évoluer les regards suppose donc non seulement de rendre ces réalités plus visibles, mais aussi de laisser davantage de place à la parole et aux récits des personnes concernées. Peu à peu, ces nouvelles représentations contribuent à construire un regard plus juste, plus nuancé et plus inclusif sur la vie intime des personnes en situation de handicap. ■

sentées à l'écran, notamment lorsqu'il s'agit de vie affective et sexuelle. Et lorsque les sujets sont abordés, ils peuvent encore être traités sous un angle dramatique, voyeuriste ou exceptionnel. Faire évoluer les regards suppose donc non seulement de rendre ces réalités plus visibles, mais aussi de laisser davantage de place à la parole et aux récits des personnes concernées. Peu à peu, ces nouvelles représentations contribuent à construire un regard plus juste, plus nuancé et plus inclusif sur la vie intime des personnes en situation de handicap. ■

¹ ARCOM - Charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels - Décembre 2019
² Campagne Olivier & Frans 2024



Accompagner les jeunes pour grandir en confiance

À l'IME Marie-Louise, géré par la Fédération APAJH, plusieurs jeunes de 15 à 25 ans bénéficient d'un accompagnement adapté autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Consentement, contraception, infections sexuellement transmissibles (IST)... Autant de sujets essentiels abordés dans le cadre d'un partenariat nécessaire avec le Planning Familial et HandiGynéco.

Instaurer un climat propice à l'échange

Pour les personnes en situation de handicap, l'accès à l'information et aux soins dans le domaine de la vie intime reste souvent complexe. À l'IME Marie-Louise, cette réalité a conduit les professionnels à construire un véritable parcours d'accompagnement pour les jeunes accueillis. Marine Ferreira, infirmière de l'IME et engagée depuis plusieurs années dans les questions de santé et de prévention auprès des adolescents, a suivi une formation spécifique pour les référents Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS). Avec l'assistante sociale Marlène Beaugerou, elle pilote aujourd'hui des ateliers pour permettre aux jeunes d'aborder librement des sujets parfois difficiles : les relations entre filles et garçons, les émotions, le consentement, la contraception, les IST ou encore le respect de l'intimité. « Les jeunes ont les mêmes questionnements que tous les adolescents et jeunes adultes.

Il est important qu'ils puissent accéder à des informations adaptées et fiables », explique-t-elle.

Construire des outils adaptés avec le Planning Familial

La première étape a consisté à nouer un partenariat avec le Planning Familial pour organiser des ateliers adaptés. L'équipe a rapidement constaté que les supports habituellement utilisés n'étaient pas toujours accessibles à un public en situation de handicap. Un travail d'adaptation a donc été mené conjointement pour ajuster les contenus. « *Il est nécessaire que les ateliers soient compris par tous. Certains jeunes ne sont pas lecteurs, donc les visuels permettent les échanges* », souligne Marine Ferreira.

Les séances s'appuient ainsi sur des images, des mises en situation et des outils pédagogiques favorisant la participation de chacun. Les thèmes sont abordés progressivement jusqu'aux questionnements propres à l'adolescence et au début de l'âge adulte. « *La question de l'hygiène et de l'arrivée des signes de la puberté peut être travaillée dès l'âge de 10 ans. La jeune fille doit se sentir soutenue dans son autonomie et apprendre, par exemple, à gérer ses protections menstruelles* », précise-t-elle. Depuis le début de l'année, trois ateliers ont déjà été proposés à un groupe de six jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Des temps d'échanges qui répondent également à une attente forte des familles. Aborder les questions liées à la sexualité, à l'intimité ou aux relations amoureuses peut s'avérer délicat pour les parents. « *Les familles n'ont pas toujours les clés pour un échange serein avec leurs enfants. Elles ont bien identifié la nécessité de traiter l'ensemble de ces sujets* », constate l'infirmière.

HandiGynéco : un dispositif pour faciliter l'accès aux soins

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des jeunes femmes, l'IME Marie-Louise a renforcé son partenariat avec HandiGynéco, un dispositif qui se déploie partout sur le territoire pour favoriser un accès équitable, adapté et bienveillant aux consultations gynécologiques pour les femmes en situation de handicap. L'approche est structurée en trois axes :

1. **Des consultations réalisées directement au sein des établissements**, dans un environnement connu et sécurisant, les consultations sont plus longues pour respecter le rythme de la patiente, favoriser la mise en confiance, et permettre une approche globale (médicale, psychologique et éducative). Le consentement éclairé est systématiquement recueilli. Cette organisation permet de lever les appréhensions liées à l'examen et de garantir un suivi de qualité. ►



► 2. Des ateliers collectifs qui informent sur la santé gynécologique et sexuelle, favorisent l'expression et la compréhension du corps, et renforcent l'autonomie et l'estime de soi. Ils complètent les ateliers menés avec le Planning Familial en apportant une dimension médicale et préventive.

3. Des ateliers et des sensibilisations pour les professionnels pour renforcer les connaissances sur la santé gynécologique et sexuelle, améliorer le repérage des besoins et des situations à risque, adapter les pratiques d'accompagnement au quotidien et favoriser une culture commune autour de la vie affective et sexuelle.

La sage-femme occupe une place centrale dans le dispositif. Elle assure un rôle de premier recours en santé gynécologique et sexuelle, réalise les examens cliniques adaptés, les actions de dépistage et l'éducation à la santé.

À l'IME Marie-Louise, les jeunes filles qui le souhaitent peuvent bénéficier, à l'issue des ateliers, d'une consultation avec des professionnels formés à l'accompagnement du handicap, conçue pour respecter le rythme, les besoins et les interrogations de chacune. En amont, une fiche de liaison est partagée entre la famille, l'IME et les professionnels de Handigynéco. Cette organisation favorise une meilleure compréhension des besoins de la jeune femme et contribue à instaurer un climat de confiance. « Cette démarche a permis de remobiliser certaines familles autour du suivi gynécologique de leur enfant et de lever de nombreux freins à l'accès aux soins. » explique Marine Ferreira.

Un parcours global pour une santé inclusive

Les actions du Planning Familial et de HandiGynéco sont complémentaires, d'un côté une base solide pour développer une démarche institutionnelle autour de la vie intime, affective et sexuelle et de l'autre l'expertise

médicale et gynécologique nécessaire au suivi des jeunes femmes.

Cette approche s'inscrit dans une dynamique plus large d'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. HandiGynéco travaille en complémentarité avec Handiconsult, qui facilite l'accès à des consultations médicales adaptées dans de nombreuses spécialités. À terme, l'ambition de l'IME Marie-Louise est de construire un véritable parcours d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour chaque jeune, en fonction de son âge et de ses besoins. L'objectif est de permettre aux jeunes accompagnés d'accéder aux mêmes informations que les autres adolescents et jeunes adultes. Depuis la loi de 2001, l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité est obligatoire à l'école, avec au moins trois séances annuelles. À l'IME, cette ambition prend donc une forme concrète. ■

Perspective Santé est une rubrique de la commission santé de la Fédération APAJH.





Le 49e Congrès de la Fédération APAJH adopte la Troisième mission

Du 11 au 13 juin, le Carré des Docks au Havre (Seine-Maritime) a accueilli plus de 300 délégués pour le 49e Congrès de la Fédération APAJH. Un temps fort associatif qui a connu en point d'orgue l'adoption du texte « Troisième mission ».

Chaque année le Congrès de la Fédération APAJH réunit militants bénévoles, personnes en situation de handicap, familles, personnalités du handicap, associations amies, professionnels... Dans un esprit militant et solidaire, pendant trois jours, ce moment est consacré à la présentation et aux votes des rapports associatifs (rapport financier, rapport d'activité, rapport moral et d'orientation, rapport des différentes instances...) et à la projection vers l'avant, avec en ligne de mire une parole fédérale forte pour porter un seul et même message auprès des pouvoirs publics.

Parmi les pouvoirs publics présents, Edouard Philippe, ancien Premier ministre et maire du Havre, qui a accueilli le Congrès après avoir assisté à une prestation musicale délivrée par So Kazoo. Ce groupe est constitué de jeunes accompagnés par l'IME La Parentèle à Montilliers (Seine-Maritime).

À moins d'un an de la prochaine élection présidentielle, le président de la Fédération APAJH a profité de son propos d'accueil pour insister sur la nécessaire coopération avec le monde associatif, qui porte en lui des valeurs, des combats et des militants

pour la construction d'une société inclusive, et laïque.

Le Congrès du Havre a été le point d'orgue d'une dynamique initiée depuis 2024 pour penser une façon d'accompagner la montée en compétences des personnes en situation de handicap dans leur projet de vie : la Troisième mission.

Loin des positions dogmatiques et de l'opposition entre l'inclusion et la désinstitutionnalisation, la Fédération APAJH souhaite inscrire dans les politiques publiques une nouvelle forme ►

► de protection sociale. Dans la lignée des missions de protection instaurées par la Loi de 1975 et de compensation de la loi de 2005, la Troisième mission fait de la personne en situation de handicap, l'acteur de sa vie et des accompagnements nécessaires pour son épanouissement.

Construire un texte fondateur et fédérateur

Un texte fondateur a été voté par les congressistes le 13 juin, après un travail collaboratif, débuté dans les associations départementales et les établissements dès 2024. Il a été au cœur des Conférences de territoires en 2025 et 2026, sur la base d'ateliers, pour que chacun puisse comprendre la Troisième mission et ses enjeux.

Jeudi 11 juin après-midi, la même organisation était choisie pour permettre aux participants de débattre et d'apporter les dernières modifications au texte avant son vote. Aussi, les interrogations se sont portées sur les politiques publiques qui façonnent le paysage, et qui sont aussi



Expression lors des ateliers.

construites par le monde associatif, ou encore la différence entre coopération et coordination...

Une réflexion qui s'est clôturée par le vote d'un slogan, une phrase pour illustrer ce qu'est la Troisième mission : « Tous différents et unis pour avancer »



Vote du texte 3^{ème} mission.



Texte 3^{ème} mission

Parallèlement, un autre thème était travaillé en ateliers : « Handicap et Fratries... ». À travers une vidéo de témoignages, les participants ont pu faire part de leur ressenti pour ouvrir la réflexion alors même que cette thématique soulève de nombreux questionnements et débats :
 Quid de la place des beaux-frères et belles-sœurs d'une personne en situation de handicap ?
 Quel rôle donner à une sœur ou à un frère d'une personne en situation de handicap ? Veut-elle un rôle ?
 Doit-on écrire, légiférer sur ce rôle ?
 Comment penser l'accompagnement des fratries quand l'un des leurs nécessite de facto plus d'attention du fait de son handicap et des accompagnements qui en résultent ? ►

Dans son rapport moral et d'orientation, le président de la Fédération APAJH a rappelé le contexte actuel, celui international et ses répercussions nationales, et les difficultés rencontrées par l'Economie Sociale et Solidaire et le monde médico-social. Jean-Louis Garcia a d'autant plus insisté sur le rôle de la Fédération APAJH, association citoyenne, et du texte de la Troisième mission, véritable plaidoyer à diffuser auprès des pouvoirs publics.

“ Mais ne lâchons rien ! Notre volonté politique associative est présente et sûre, nous concluons. ”



Les engagements autour de la 3^{ème} mission par les participants au Congrès.

► La réflexion autour de « Handicap et Fratries... » se poursuivra dans les associations départementales et établissements lors des Conférences de territoires 2027 et sera au cœur du Congrès de Paris-Bercy les 10, 11 et 12 juin 2027.

Merci à nos partenaires !

Le Congrès est aussi un moment festif et convivial où tous ceux qui

composent le mouvement APAJH se rencontrent et échangent. En plus, au Havre, dix stands étaient tenus par des partenaires et des ESAT du réseau APAJH. Vin, constructions en bois, sacs, et aussi solution de paiement dématérialisée, casque de réalité virtuelle...

Un vrai écosystème à disposition des militants pour s'informer et même convenir de partenariats !

Merci à Ezio, Lumeen, l'ESAT de l'Estuaire (Seine-Maritime), L'ESAT les Trois Terroirs (APAJH de l'Aude), l'ESAT de Cressonnet (APAJH de la Gironde), l'ESAT Cleos (Calvados), au SAAT de Val-de-Reuil (Eure), et Veralti.

Les militants de l'APAJH Seine-Maritime sont eux aussi à remercier pour leur remarquable organisation !



Hommage aux militants APAJH disparus

Comme chaque année depuis 2009, le Congrès national de la Fédération APAJH a consacré un temps à la mémoire des militantes et militants disparus au cours de l'année. Un moment de recueillement devenu une tradition, initiée par Jean-Louis Garcia, pour saluer celles et ceux qui ont consacré une part de leur vie au combat pour les droits des personnes en situation de handicap.

Le vendredi 12 juin, alors que se tenaient à Paris les obsèques de **Claude Naveau**, Jean-Louis Garcia

lui a rendu un hommage appuyé depuis la tribune du Congrès.

Figure historique de l'APAJH, engagé dès les premières années du mouvement, aux côtés de son épouse, Léa, Claude Naveau fut l'un des bâtisseurs de l'association. Président départemental, et président honoraire de l'APAJH de Paris, il a marqué plusieurs générations de militants par la force de ses convictions, la qualité de son analyse et son engagement indéfectible au service des personnes les plus vulnérables.

Déjà mis à l'honneur lors du Congrès de Guéret en 2016, il laisse l'image d'un homme qui a contribué à transformer les convictions de l'APAJH en avancées concrètes.

Retrouvez une vidéo de Claude Naveau à l'occasion des 60 ans de l'APAJH (2022)





- Le temps de recueillement s'est ensuite poursuivi avec un hommage rendu à deux autres figures du mouvement, **Elsie Colas** et **Mohamed Aguib**.

Administratrice de la Fédération, présidente de l'APAJH des Deux-Sèvres, puis membre du Conseil de vigilance, Elsie Colas était reconnue pour son énergie communicative, son engagement sans faille et son profond attachement à son territoire d'origine, la Réunion.

Après avoir quitté ses responsabilités

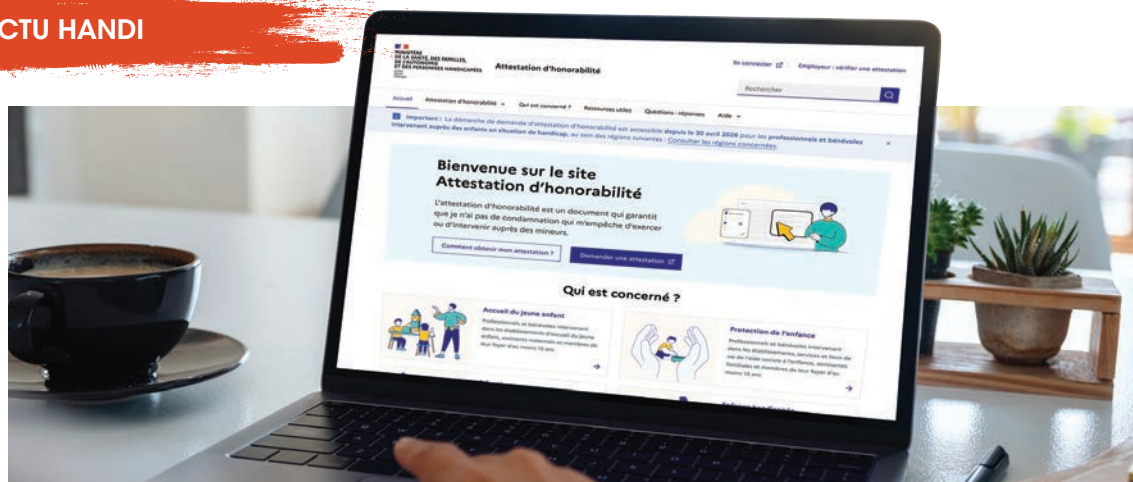
pour se consacrer davantage à sa famille, elle a été emportée brutalement par la maladie, laissant un grand vide au sein du mouvement.

Mohamed Aguib, membre de la Commission nationale de contrôle et du Conseil de vigilance, a également été salué pour sa bienveillance, son sourire constant et sa fidélité à l'APAJH, y compris dans les périodes les plus difficiles de l'histoire de son association départementale des Hauts-de-Seine.

Au nom de la Fédération, Jean-Louis

Garcia a rappelé que ces femmes et ces hommes avaient, chacun à leur manière, contribué à construire l'APAJH d'aujourd'hui.

Une minute de silence a ensuite été observée par l'ensemble des congressistes en leur mémoire, en hommage à leur engagement et à l'héritage qu'ils laissent au mouvement.



Attestation d'honorabilité |

Vers davantage de protection pour les plus vulnérables

L'attestation d'honorabilité devient obligatoire pour tout professionnel et bénévole intervenant au sein d'un établissement ou d'un service accompagnant des enfants et adultes en situation de handicap ou des personnes âgées.

L'attestation d'honorabilité est un document officiel qui garantit que la personne n'a pas de condamnation inscrite sur son casier judiciaire ou sur le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FJIAISV) qui l'empêche d'intervenir auprès de personnes vulnérables. Cette attestation, obligatoire dans le secteur de la protection de l'enfance depuis le 1er octobre 2025, concerne maintenant également le secteur du handicap et de l'avancée en âge.

Un déploiement progressif

Depuis le 30 avril dernier, le dispositif est élargi à l'ensemble des professionnels, bénévoles ou intervenants extérieurs accompagnant des enfants en situation de handicap au sein des établissements et services médico-sociaux. Ils devront désormais présenter une attestation d'honorabilité lors de l'embauche et à intervalles réguliers en cours d'exercice. L'obli-

gation concerne aussi les prestataires dès lors qu'un contrat est passé avec une structure accueillant des enfants en situation de handicap. Sept régions ont déjà mis en place l'obligation : Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Occitanie, La Réunion et Mayotte. Le dispositif est déployé progressivement et sera disponible dans toutes les régions à l'automne 2026.

À compter du 1er janvier 2027, la production d'une attestation d'honorabilité sera obligatoire pour les professionnels et bénévoles intervenant au sein d'un établissement ou service accompagnant des adultes en situation de handicap, puis en 2028 aux professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées.

Une démarche simple au service de résultats concrets

La demande d'attestation s'effectue en quelques clics sur le site internet :



Celle-ci est délivrée en quelques jours seulement la plupart du temps mais peut faire l'objet d'un examen plus long ou ne pas être délivrée en cas d'antécédents judiciaires ou de procédure en cours. Sans attestation d'honorabilité dans les délais impartis, la personne ne pourra pas exercer au sein de la structure. Il y aura une rupture du contrat de travail. Une démarche qui vise à protéger les personnes accompagnées qui peuvent être particulièrement vulnérables et témoigne d'un engagement renforcé en matière de bientraitance, valeur clé du projet associatif de l'APAJH depuis de nombreuses années.

Depuis le lancement de la plateforme honorabilité en septembre 2024, on compte 4 989 refus de délivrance d'attestations dont 162 au titre d'une condamnation au FJIAISV¹. ■

¹ Ministère du Travail et des Solidarités
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées



Ecologie |

Un premier bilan carbone pour la Fédération APAJH

En lien avec son projet associatif et son engagement en matière de responsabilité sociétale, la Fédération a réalisé, pour la première fois en 2024, son bilan carbone. Un prérequis pour amorcer une réflexion globale afin d'aller vers une Fédération bas carbone.

Le bilan carbone est une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre établie par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique du Gouvernement. L'ADEME accompagne la Fédération sur la démarche « ACT pas-à-pas », le cadre méthodologique qui permet aux organisations d'élaborer leur stratégie environnement, de structurer un cheminement et de se projeter vers un nouveau modèle compatible avec une trajectoire bas carbone.

Ce premier bilan carbone, réalisé sur un échantillon de quinze établissements différents pour avoir une plus large représentation, a montré que l'impact global de la Fédération repose principalement sur trois postes :

1. **Les déplacements**, qui génèrent le plus de CO2. Il s'agit du transport pour l'accompagnement et

pour venir au travail, à la fois des collaborateurs et des personnes accompagnées.

2. **Les achats** pour faire vivre l'accompagnement, notamment la restauration au sein des structures.
3. **La rénovation** donc les travaux au sein des établissements.

Il s'agit d'une moyenne correcte d'émissions de CO2 dans le secteur de l'autonomie.

Actuellement le travail se structure autour de la définition de cinq étapes et de quinze actions qui seront validées début 2027 pour élaborer la stratégie nationale, dans laquelle chaque structure APAJH sera engagée.

En lien avec ce travail, les membres du comité de direction (siège et territoires) se sont réunis en mai dernier pour une journée consacrée aux enjeux climat, énergie et adaptation des activités. Le but ? Approfondir la compréhension des défis environnementaux appliqués au secteur de l'autonomie et engager une réflexion collective autour des risques, opportunités et leviers d'action pour la Fédération. ■

**SANS
EXCEPTION**

On en parle dans le nouveau podcast « Sans exception »

Après « Ensemble, on fait le point » place à « Sans exception » ! Le podcast de la Fédération APAJH s'est refait une beauté mais reste toujours au plus près des sujets concrets qui concernent tous les collaborateurs. Et pour le premier épisode on parle bilan carbone avec Stéphane Paravel, directeur général adjoint en charge de la RSE et Véronique Burgkard, éducatrice spécialisée au sein d'un SAVS et à l'impulsion de l'équipe projet des journées RSE « Ensemble écoresponsables » de la Plateforme Adultes Autonomes de Lavaur (Tarn).



**La Fresque du Climat
continue d'essaimer**

En mai dernier, une dizaine de collaborateurs du siège ont participé à l'atelier La Fresque du Climat. Lors de cet atelier d'intelligence collective, les participants doivent reconstituer les liens de cause à effet des changements climatiques, et explorent les actions à entreprendre dans le cadre personnel et professionnel.



Interview |

« Ecoresponsables ensemble »

Dans le Tarn, la Plateforme Adulte Autonome de Lavaur est engagée depuis plusieurs années en matière de RSE. Depuis 2025, cet engagement se structure à travers des journées « Ecoresponsables ensemble ». Au cœur de cette démarche avec Stéphane Gros, directeur de la plateforme.

Pourquoi avoir décidé d'organiser ces journées « Ecoresponsables ensemble » ?

Il existe des actions concrètes au sein des établissements de Lavaur depuis plusieurs années, et ce sont des actions qui étaient portées par un tout petit collectif donc l'idée de modéliser une journée à l'échelle de la plateforme était de rassembler les salariés et les personnes accom-

pagnées sur le sujet. Avec la RSE, le développement durable, l'enjeu c'est passer de la bonne intention à une vraie action, concrétiser une volonté de bien faire. Donc ces journées ont été créées pour travailler entre personnes accompagnées, salariés et partenaires.

Combien de journées sont prévues et quelles sont les thématiques abordées ?

En septembre 2025 a eu lieu la première journée avec les 75 salariés puis en avril 2026, la seconde a réuni les personnes accompagnées, les salariés et les partenaires avec un total de 220 participants. Une troisième journée est prévue au printemps 2027. Cette année nous avons traité les consommations courantes et l'alimentation. L'année prochaine ce sera le logement et la mobilité, gros enjeu dans un département

rural comme le Tarn. Peut-être qu'il y aura une quatrième journée sur tout ce qui est lié aux systèmes d'information. Ce qui ferait une série de quatre journées en deux ans et demi pour traiter globalement du sujet et essayer d'embarquer un maximum de monde sur l'écoresponsabilité ensemble.

Comment s'est déroulée l'édition de cette année ?

Après un mot d'introduction en plénière nous nous sommes rapidement répartis en ateliers qui, en fonction des sujets, pouvaient regrouper une dizaine à une trentaine de personnes. C'était l'occasion de rentrer plus en détail sur des présentations, et aussi des débats, des échanges et des propositions d'actions. Tout le monde a déjà entendu parler du sujet, mais la plupart du temps le discours est culpabilisant. Là on est plutôt dans ►

- un format de sensibilisation, pour se questionner sur son rythme de vie, de consommation et ce qu'il est possible de faire pour s'engager.

Quels sont les enjeux de cette sensibilisation ?

L'enquête de satisfaction a montré que de nombreuses personnes faisaient déjà des choses et veulent aller plus loin. D'autres personnes ne s'étaient pas imaginées faire des choses et là maintenant veulent agir. Et puis il reste encore des personnes à convaincre. C'est le but à la fin des quatre journées, que chacun fasse un petit peu mieux que ce qu'il faisait avant. Et puis l'important c'est aussi le fait de fédérer les personnes autour d'un sujet technique, d'une journée. L'inclusion, bien sûr, c'est amener les personnes en situation de handicap dans le droit commun, et c'est aussi faire venir des intervenants au sein de nos organisations. Parce que ces intervenants, qu'ils soient formateurs, animateurs, prestataires, découvrent la population que nous accompagnons. Donc cela participe aussi à changer le regard de la société sur le handicap.

L'engagement RSE de la plateforme ne date pas d'hier. Quelles sont les autres actions en cours ou prévues en lien avec le développement durable ?

Nous allons continuer à capitaliser sur l'équipe projet des journées « Ecoresponsables ensemble ». C'est une équipe de six personnes et elles vont à chaque fois chercher les personnes ressources pour monter les projets. Pour la dernière journée par exemple, 25 personnes ont été mobilisées au total.

Au-delà de ces journées, nous réhabilitons des locaux avec des matériaux plus performants énergétiquement, qui consomment moins. Et puis nous créons aussi des installations de

production d'énergie pour auto-consommation. Donc nous sommes en ultra local, il n'y a pas besoin d'acheminer, de transporter de l'électricité, on consomme sur place. Et puis il y a aussi de la formation aux gestes écoresponsables, notamment sur la partie habitat ou travail avec des choses très pratico-pratiques, et de la formation à l'écoconduite. C'est une démarche globale pour essayer de sensibiliser les uns et les autres à l'avenir de la planète et surtout à l'avenir de l'humanité sur la planète. Par ailleurs nous avons

un jardin partagé depuis plusieurs années, il y a déjà eu des tables de tri et lorsqu'on fait des travaux, on remplace toutes les sources de lumière par du LED qui consomme entre dix et vingt fois moins. Il y a également la présence de quelques poules qui recyclent le compost. Enfin, nous avons un parc de véhicules à énergie mixte. Donc nous sommes engagés depuis longtemps mais le fait de le faire tous ensemble donne plus de poids à la démarche. Et ce qu'on apprend au travail on peut le répercuter aussi dans sa vie quotidienne. ■



APAJH du Nord |

Personne sur le banc de touche !



Le 3 juin dernier, quelques jours avant le coup d'envoi de la Coupe du monde de football, l'APAJH du Nord a organisé un tournoi de football inclusif et intergénérationnel ouvert à tous, le FESTI'FOOT.

« Personne sur la touche », tel était le slogan de ce tournoi inédit sur le territoire, organisé par l'APAJH du Nord, le Relais Autonomie CLIC Est Cambresis et le collège Paul Langevin d'Avesnes-les-Aubert. De 9h à 18h, dans l'enceinte du collège, le tournoi FESTI'FOOT a permis de rassembler le plus grand nombre sous le signe du sport, de la convivialité et de l'inclusion.

Les équipes étaient composées de personnes accompagnées de tout âge et de professionnels. Elles se sont affrontées sur le terrain dans une ambiance chaleureuse, portée par les spectateurs venus encourager les équipes, avec parmi eux Frédéric Bricout, maire de Caudry et Anne-Sophie Boisseaux, conseillère dépar-

tementale pour le canton de Caudry, Laurent Maillard, maire d'Avesnes-les-Aubert et Yann Glacet, conseiller municipal. Et pour que tous aient l'opportunité de participer à cet événement, en lui conférant également une dimension culturelle, des personnes accompagnées n'ayant pas la capacité de jouer sur le terrain ont réalisé des créations autour du football, qui ont été exposées aux participants.

Par ailleurs, la Fédération Française de Football a soutenu l'évènement en prêtant du matériel (cages de buts, ballons...) et en y assistant.

Un partenariat en dehors des terrains

Au-delà du tournoi, les partenaires ont souhaité mettre en avant la notion de « manger-bouger », grâce à des stands de prévention sur la santé et l'alimentation (eaux aromatisées, vélos à smoothies...), des animations et un repas équilibré, bio et local préparé par les cuisiniers du collège.

Cet événement, co-construit depuis 2025, est le fruit d'une mobilisation collective réunissant des partenaires du territoire : établissements médico-sociaux, associations, acteurs de santé, élus locaux et représentants du public... Le FESTI'FOOT s'inscrit dans l'ambition de l'APAJH du Nord d'informer un large public sur le handicap à travers des événements culturels et sportifs inclusifs.

Le groupe de partenaires se réunira aux côtés des porteurs de projet en septembre 2026 afin d'établir le bilan de cet événement, et d'esquisser de nouvelles perspectives pour 2027. Un éventuel nouveau projet commun et fédérateur pourra être envisagé, dans le but de continuer à cheminer ensemble, pour et avec les personnes accompagnées, vers une société de plus en plus inclusive. ■



L'inclusion par le sport

L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) APAJH de Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône) a reçu aux côtés du club de handball professionnel de la ville d'Istres le prix de l'Initiative RSE la plus marquante de la saison. Ceci grâce à son programme d'inclusion par le sport auprès d'enfants avec un trouble du spectre de l'autisme. Une récompense décernée lors de la cérémonie des Trophées de la Ligue Nationale de Handball le 9 juin dernier à Paris. Un grand bravo !

**Découvrez le supplément spécial consacré
à l'APAJH, réalisé par les équipes de Libération
à l'occasion des 50 ans de la Fédération**

50 ans d'engagement, et toujours la même force collective



**Handicap Faire
bouger les lignes**

Pour la Fédération Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés), qui fête ses 50 ans, le handicap n'est pas seulement faire des familles concernées. C'est un enjeu qui englobe l'éducation, la citoyenneté et les droits fondamentaux. Retour sur un demi-siècle d'actions pour sortir des sentiers battus.



Colloque |

« Quand un mot change tout » : l'APAJH du Val-de-Marne ouvre le dialogue sur l'annonce du handicap



Le samedi 11 avril, l'APAJH du Val-de-Marne réunissait militants bénévoles, familles et professionnels à l'IME Louis le Guillant de Villejuif pour un colloque intitulé « L'annonce du handicap » et son acceptation. Une après-midi animée par le journaliste Philippe Lefait, lui-même parent d'un enfant en situation de handicap, pour aborder l'une des expériences les plus bouleversantes qui soient : celle d'apprendre que son enfant est en situation de handicap.

Une ouverture résolument militante

La demi-journée s'est ouverte sur des mots forts. Brigitte Jeanvoine, administratrice de l'APAJH 94 et de l'APAJH fédérale, a donné le ton d'emblée : « Nous ouvrons une nouvelle page, plus militante, pour notre association. » Un positionnement assumé, qui dit quelque chose de l'état d'esprit dans lequel ce colloque a été conçu, non comme un simple événement informatif, mais comme un acte engagé. Boris Chatelard, président de l'APAJH du Val-de-Marne, a prolongé cette intention en rappelant la raison d'être de la journée : ne pas laisser les parents sans réponse, avancer collectivement et construire, concrètement, une société plus inclusive. Il ne s'agissait pas de se lamenter sur

les difficultés, mais d'identifier des leviers, des ressources et des alliances possibles.

Trois mamans, trois récits

Le moment le plus saisissant de cet après-midi a été celui des témoignages. Trois mères ont pris la parole pour raconter leur parcours depuis l'annonce du handicap de leur enfant. Trois histoires singulières, trois familles différentes, et pourtant une même réalité qui se dessine en filigrane.

Toutes trois ont évoqué le temps de l'errance, cette période souvent longue, éprouvante, durant laquelle on cherche un diagnostic sans le trouver, où l'on multiplie les consul- ►

► tations sans obtenir de réponse claire. Puis vient l'annonce, avec ce qu'elle comporte de sidération, et aussitôt après, un chemin médical à défricher presque seul. Trouver les bons spécialistes, comprendre un vocabulaire inconnu, naviguer entre des dispositifs complexes et des listes d'attente décourageantes, autant de nouveautés à intégrer par la famille. Les témoignages ont aussi mis en lumière les ajustements permanents que la situation impose à toute la cellule familiale. L'adaptation du parcours scolaire, le suivi éducatif et thérapeutique, ainsi que l'attente, parfois interminable, d'une place dans une structure médico-sociale adaptée. Car les places manquent, et derrière chaque dossier en attente, il y a une famille qui s'organise dans l'incertitude, parfois depuis des années.

« Quand un mot change tout », l'éclairage de la recherche

La conférence de Karine Gros, Maître de Conférences, vice-présidente Politique Handicap à l'Université Paris-Est Créteil et titulaire de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail, a offert un cadrage à la fois rigoureux et profondément humain.

Elle a rappelé que l'annonce d'un diagnostic n'est pas un simple transfert d'information car elle agit comme une effraction psychique, fracassant les défenses ordinaires des parents et reconfigurant instantanément leur monde affectif. Avant même d'être un fait médical, le diagnostic est un mot qui entre dans une histoire chargée de désir, de projets et d'amour. Les parents ne découvrent pas un autre enfant mais que l'enfant réel ne coïncidera pas entièrement avec l'enfant imaginé. C'est là que réside toute la violence du moment.

Karine Gros a également insisté sur un phénomène cognitif de « scotome auditif », cette incapacité à tout entendre et à tout organiser au moment du choc. Les mots les plus durs restent, les nuances s'effacent. C'est pourquoi elle plaide pour une annonce non pas « douce » mais vraie, humaine, progressive, une annonce qui reconnaisse la singularité de l'enfant, qui ouvre des perspectives plutôt que de se refermer sur les seuls déficits, et qui organise immédiatement des relais concrets pour ne pas laisser la famille seule avec un mot trop lourd. Et pour que l'annonce devienne un départ plutôt qu'un effondrement,

Karine Gros en appelle à une responsabilité collective « *Après l'annonce, il faut des voix qui reprennent, des mains qui orientent, des institutions qui n'humilient pas, des professionnels qui acceptent de penser avec les familles plutôt que devant elles.* »

La pair-aidance, un outil puissant encore trop peu mobilisé

Jean-Marc Baleyte, pédopsychiatre au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil et directeur de la Maison de l'Adolescent du Val-de-Marne, a ensuite pris la parole sur la pair-aidance familiale. Il s'agit ici de mettre en lien des familles qui viennent d'apprendre le handicap de leur enfant avec des familles qui ont déjà traversé ce chemin. Pourtant, cette pratique reste encore trop peu systématiquement proposée dans les parcours de soins.

Ce colloque aura rappelé que tout ne devrait pas reposer sur ce seul mot de « handicap » ni sur les seules épaules des parents. ■

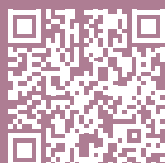
COLLOQUE NATIONAL

COMPLEXITÉ ET GRANDE COMPLEXITÉ DES TND

► MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER

JEUDI 8 OCTOBRE 2026 ⌚ DE 9H À 16H

À L'AUDITORIUM DU CRÉDIT AGRICOLE
20 RUE PIERRE BOULEZ
87000 LIMOGES



Inscrivez-vous !

Organisé par :



Avec le soutien de :





Haute-Marne |

Trois temps forts autour des troubles du neurodéveloppement en Haute-Marne

Engagée au quotidien aux côtés de ses partenaires, la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) a souhaité informer le plus grand nombre sur les différents troubles du neurodéveloppement (TND) lors d'un évènement organisé les 1er et 2 avril derniers à Chaumont.

Les TND concernent 1 personne sur 6 en France. Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui participent à la construction des réseaux cérébraux impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage, l'attention ou encore les interactions sociales. Lorsque le fonctionnement d'un ou plusieurs de ces réseaux est altéré, différents troubles peuvent apparaître : troubles du langage et des apprentissages, difficultés de communication, de comportement ou d'interactions sociales.

On regroupe sous l'appellation troubles du neurodéveloppement (TND) des situations telles que les troubles du spectre de l'autisme (TSA), les troubles du développement intellectuel (TDI), les troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe) ou encore le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA-H).

Plus qu'une structure, la PCO TND de Haute-Marne, portée par les CMPP* de la Fédération APAJH, agit dans

l'ensemble du département de Haute-Marne, dans la région Grand Est, pour diagnostiquer le plus précocement les TND, et aussi accompagner les familles dès les premiers doutes, coordonner les bilans et interventions et le financement du reste à charge. Un acteur et un allié nécessaire dans l'esprit de la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND et des dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé.

En avril dernier, la plateforme a organisé la première édition d'un évène- ►

► ment de sensibilisation « Les TND de l'enfant et de l'adulte : du dépistage à l'accompagnement » autour de trois temps forts. « *L'objectif était d'informer, de renforcer la coordination et la lisibilité des acteurs et de diffuser des repères communs, notamment les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, afin de favoriser des parcours plus cohérents et inclusifs* » explique Sandrine Boude, Directrice de la PCO TND APAJH de Haute-Marne.

Forum grand public

Le 1er avril lors de la première journée le forum était ouvert à toutes et tous à la Salle des Fêtes de Chaumont : personnes concernées, familles et professionnels. Un espace de rencontres et d'informations réunissant structures, organismes et professionnels autour des TND : parcours de dépistage, diagnostic et accompagnement, espaces ressources (outils pédagogiques, supports d'information, librairie spécialisée). Pas moins de 40 partenaires qui travaillent en réseau avec la PCO étaient présents toute la journée pour un public venu nombreux.

Ciné-débat

Le soir, la projection au cinéma *À l'affiche* à Chaumont du film « Différente », réalisé par Lola Doillon, a permis d'appréhender l'autisme au féminin, le diagnostic à l'âge adulte et les difficultés rencontrées pour accéder à ce diagnostic et le partager avec ses proches.

Colloque professionnel

La journée du 2 avril était consacrée à l'accompagnement médico-social avec un colloque professionnel qui proposait six tables rondes et témoignages autour des grands enjeux des troubles du neurodéveloppement, en lien avec la stratégie nationale TND 2023-2027. Les échanges ont porté notamment sur le repérage précoce, les interventions précoces, le

diagnostic, la construction du projet personnalisé d'accompagnement, ainsi que les questions de scolarité, de guidance parentale et d'insertion professionnelle. Les partenaires de la PCO étaient présents ainsi que plus de 250 participants.

Ce colloque, et plus globalement les deux journées, ont mis en lumière la nécessaire transversalité des acteurs mobilisés dans l'accompagnement des TND pour permettre une vision à 360°, au plus proche des besoins et attentes non seulement des personnes concernées, et aussi de leurs proches. Une dynamique initiée

et nourrie par la PCO Haute-Marne de la Fédération APAJH sur l'ensemble du département.

Un évènement réussi qui invite à d'autres éditions ! « *Les retours unanimes, des familles, des personnes concernées et des professionnels nous confirment que les évènements ont rempli les objectifs et incarnent leur fil conducteur Mieux compris, mieux accompagnés* » précise Sandrine Boude. ■

¹ Centres médico-psycho-pédagogiques



APAJH de la Réunion I

Inauguration du DITEP James Marangé



Le 16 avril dernier, à la suite des journées de Conférences de territoire, le président de la Fédération APAJH était aux côtés du Directeur général de l'ARS et de l'APAJH de la Réunion pour l'inauguration du DITEP.

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le dispositif intégré propose une palette d'accompagnements – soin, éducatif, pédagogique – pour soutenir les enfants présentant des difficultés psychologiques ou des troubles du comportement.

L'offre médico-sociale se trouve ainsi renforcée, avec des réponses de proximité adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles. Ce nouveau site offre des conditions d'accueil adaptées et une organisation pensée pour garantir des parcours cohérents, sans rupture, en lien étroit avec les partenaires du territoire.

Jean-Jacques Coiplet, Directeur général de l'ARS de La Réunion, une représentante de la Région et Linda Virapin Kichenin, 6e adjointe de la ville de Saint-André, étaient également présents avec la présidente et les militants de l'APAJH de la Réunion. ■

APAJH de la Haute-Loire I

Un projet intergénérationnel de découverte en plein air

Le Lycée D'Enseignement Agricole Privé (LEAP) Eugénie Joubert à Yssingeaux (43) a organisé une activité inclusive en partenariat avec la résidence seniors, la Maison Buissonnière, et l'APAJH de la Haute-Loire.

L'objectif était de permettre aux élèves de 1ère bac pro SAPAT¹ d'organiser une activité de découverte d'un lieu emblématique en joëlette pour les résidents âgés de la Maison Buissonnière. En mars dernier les élèves ont donc pu découvrir l'utilisation de la joëlette sur le site de la passerelle des Gorges du Lignon. Accompagnés de leurs professeurs, ils ont appris à manipuler la joëlette

la monter, la diriger, l'équilibrer, être attentif au terrain... Grâce à une formation de l'APAJH de la Haute-Loire qui a également veillé à la sécurité. Les lycéens ont été ravis de la matinée et se sentent désormais prêts à utiliser la joëlette avec les résidents de la Maison Buissonnière.

Un partenariat qui vise à créer un projet intergénérationnel et inclusif en permettant aux résidents âgés de découvrir un site naturel grâce à l'accompagnement des élèves et des bénévoles formés. ■



¹ Services aux Personnes et Animation dans les Territoires

Visite ministérielle à la boulangerie de l'ESAT Les Charmettes dans le Gers



Dans le cadre d'un déplacement dans le Gers, Michel Fournier, ministre délégué chargé de la Ruralité était le 9 avril dernier à « Plaisirs Gourmands », la boulangerie-pâtisserie gérée par l'ESAT des Charmettes.

Le ministre a pu rencontrer les travailleuses et travailleurs en situation de handicap qui confectionnent, accueillent et vendent au public, dans cette structure au cœur de Riscle, commune de près de 1 700 habitants. Tout un symbole de dynamisme économique local, d'inclusion et de service de proximité au cœur de la ruralité.

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH était présent pour rappeler l'énergie déployée par l'APAJH et ses partenaires pour faire vivre un commerce de proximité inclusif, animer tout une commune et défendre la pertinence de la réponse ESAT.

Une visite en présence de : Alain Castanier, préfet du Gers, Valérie Dufau, maire de Riscle, David Taupiac et Jean-René Cazeneuve, députés, Cyril Cotonat, président de l'Association des maires ruraux du Gers et René Castets, conseiller départemental du canton Adour-Gersoise.

« Bien plus qu'un commerce, c'est un véritable lieu de vie, de lien social et d'inclusion, qui répond concrètement à deux défis majeurs : maintenir les services de proximité et faire progresser l'inclusion. », Michel Fournier, ministre délégué chargé de la Ruralité. ■

Couture I

Les savoir-faire de l'ESAT des Micocouliers à l'honneur !

Dans les Pyrénées-Orientales, l'ESAT « Les Micocouliers » de Sorède a honoré une commande exceptionnelle tant par sa quantité que par son commanditaire : la communauté de communes Albères - Côte Vermeille-Illibéris.

À l'occasion de l'inauguration du projet Récupération des Eaux Usées Traitées, en présence de Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, la communauté de communes a confié à l'ESAT la confection d'un totebag qui puisse contenir des produits locaux et être offert à tous les participants.

Une demande particulière pour l'atelier couture, avec réalisation d'un prototype par Flora et Muriel pour que le client et l'ESAT puissent valider le modèle et les matériaux selon le budget. « L'idée est venue de fabriquer une planche en micocoulier par l'atelier bois pour consolider le fond du sac et qu'il supporte le poids de la bouteille », explique Muriel Sabatier, monitrice de l'atelier couture qui compte quatre couturières. C'est ainsi que tout l'ESAT s'est mobilisé : le chef d'équipe a détaché Lydie pour rejoindre l'atelier, Thibault a réalisé un prototype de planche. Vivien a mis en place son atelier pour découper les 100 planches. Une solidarité de la part de l'atelier cuir avec Karine qui a découpé des étiquettes en cuir, Karine de l'atelier pressing qui a repassé les tours de sacs et de la direction qui a acheté le tissu nécessaire

pour les 100 totebags. « D'un projet de l'atelier couture, un véritable enthousiasme a saisi l'ensemble de l'ESAT, nous étions véritablement une équipe soudée pour relever ce défi pour notre petit atelier couture ».

Au final, les 100 pièces ont été rendues une semaine avant le délai imparti, et ont été particulièrement remarquées lors de l'inauguration.

« C'est une belle aventure, avec un totebag de qualité, qui présente différents savoir-faire de l'ESAT. Et cela nous prouve que si l'on est capables de faire ça, on sera capables de faire autre chose ! » conclut Muriel Sabatier. Et cela a commencé dès cet été avec la présence des réalisations de l'atelier couture sur de nombreux marchés. Bravo aux couturières ! ■

VU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

TÉLEX 1

L'inclusion grâce au sport !

Le 29 avril, des étudiants de l'Université de Lorraine, en partenariat avec l'APAJH de Moselle, ont organisé un événement sportif et inclusif pour sensibiliser au handicap par le sport.



Lire l'article sur l'événement



TÉLEX 4

Un objet intime adapté pour les personnes en situation de handicap

Valentin Squierlo, fondateur de Playability et lauréat des Trophées APAJH 2024 dans la catégorie Entreprise citoyenne, a créé un objet intime sur-mesure pour un jeune homme en situation de handicap. En vidéo, il a présenté tout le processus derrière la confection de cet objet et lève les tabous sur la vie sexuelle et intime des personnes en situation de handicap.



TÉLEX 2

Sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux

A l'IME Cenne-Monestiés (11), les élèves ont eu une séance de prévention sur les dangers des réseaux sociaux, par des gendarmes, dans le cadre d'un partenariat avec le Groupement de gendarmerie de l'Aude et la Maison des Familles de Carcassonne.



Retour en photos sur cette séance de prévention



TÉLEX 3

Bienvenue aux nouveaux salariés de l'APAJH du Nord

Le 28 mai, une quarantaine de nouveaux professionnels ont été accueillis au siège de l'APAJH du Nord, à Lille, pour une nouvelle édition de la Journée d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels.



En vidéo, la journée d'intégration des nouveaux professionnels à l'APAJH du Nord



TÉLEX 5

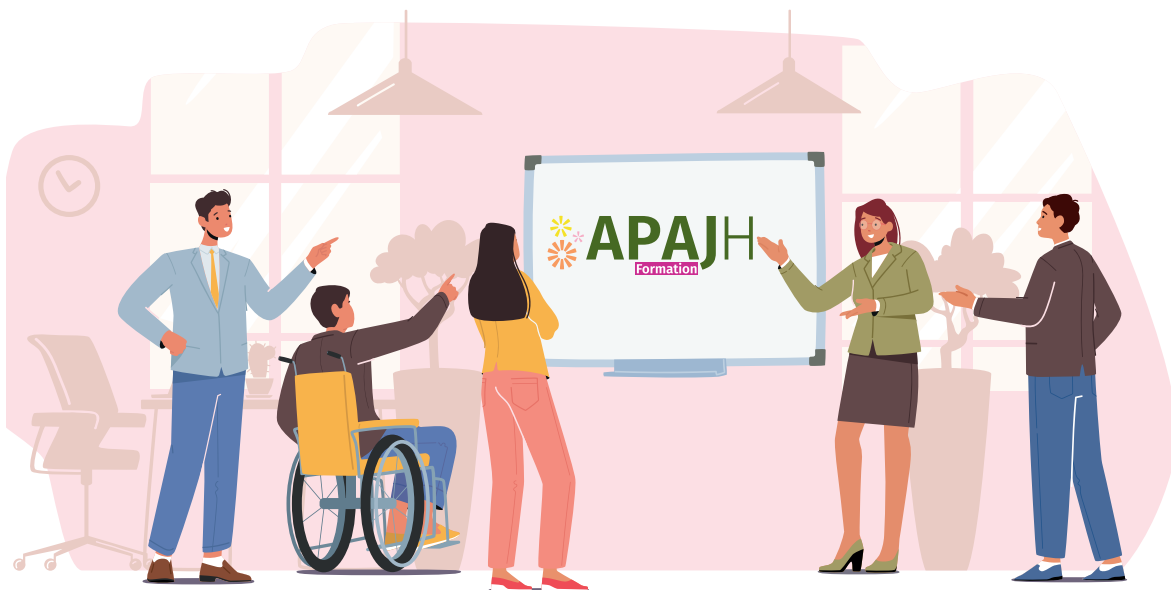
Une formation de coiffure inclusive

L'institut médico éducatif (IME) du Val-Loire de la Fédération APAJH et le CFA coiffure et esthétique 44, à Saint-Herblain ont uni leurs forces pour concevoir une formation sur mesure adaptée au handicap.



Pour permettre à 4 jeunes d'accéder à cette formation, une cagnotte a été lancée





Évolution de nos pratiques |

Un nouvel élan pour l'Organisme de Formation

Echanges avec Emilie Letailleur, responsable de l'Organisme de Formation

Quelle ambition portez-vous pour l'Organisme de Formation de la Fédération APAJH ?

Prendre la responsabilité de notre Organisme de Formation en mai dernier, en plein cœur du printemps, m'a plongé d'emblée dans le vif de nos grands chantiers. Cette rentrée de septembre est l'occasion parfaite pour partager avec vous la feuille de route qui va guider nos actions à partir des fondations existantes.

Comment faire de l'autodétermination, une réalité vécue par les personnes accompagnées ?

Notre catalogue de formations est désormais bien connu de tous, mais mon ambition est d'en faire un outil encore plus vivant. L'autodétermination, qui y tient une place centrale, ne doit pas rester un mot d'ordre théorique

: elle doit s'incarner chaque jour sur le terrain. C'est pourquoi je souhaite impulser un vrai virage vers l'approche participative. Notre but est que les personnes accompagnées ne soient plus seulement au cœur de nos dispositifs, mais qu'elles s'approprient les formations pour devenir les véritables co-auteurs de leur projet de vie.

Comment accompagner les professionnels face aux mutations du secteur ?

En parallèle, ce catalogue doit nous soutenir face à la transformation de l'offre qui bouscule nos structures. Le passage progressif vers des logiques de plateformes et de parcours modifie profondément nos métiers. L'Organisme de Formation sera le partenaire de cette transition, en vous donnant les clés pour faire évoluer vos postures professionnelles et aborder ces mutations avec confiance.

Tout ce travail pédagogique prend sa source dans notre texte de réfé-

rence, la Troisième mission de l'APAJH. Faire vivre ce texte au quotidien, c'est porter haut nos valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité. C'est par la transmission de ces principes que nous construirons, ensemble, une société pleinement accessible. ■



Une équipe à votre écoute



www.handicap-formations.org



formation@apajh.asso.fr





100%
Vacances
Ensemble



Les vacanciers au Domaine du Cros d'Auzon ont découvert l'Ardèche et ses environs

100 % Vacances Ensemble |

Des vacances à vivre ensemble et des souvenirs à partager

63 séjours adaptés organisés en France et même au Portugal, 1 500 vacanciers en situation de handicap dont 160 enfants... La Fédération APAJH s'est mobilisée pour les vacances pour tous à l'été 2026. Parmi cette offre, les séjours « 100% Vacances Ensemble » qui s'adressent non seulement aux personnes en situation de handicap mais aussi à leurs proches ! Pendant une semaine ou plus, tous partagent des vacances sur le même site, pour allier moments de répit et moments conviviaux.



« 100% Vacances Ensemble »
dans les médias

Quand les familles d'enfants en situation de handicap partent en vacances comme et avec les autres



HOSPI MEDIA

« Des vacances pour tous » : en Ardèche,
un accueil privilégié pour les personnes
en situation de handicap

LE DAUPHINE
libre





Pour l'APAJH, les vacances sont un droit, pas un privilège. Depuis les années 60, elle défend l'accès de toutes les personnes en situation de handicap à des vacances inclusives et le droit à la pause, au répit, essentiels pour elles comme pour leurs proches aidants.

C'est dans cet esprit qu'est née l'offre *100 % Vacances Ensemble*, des séjours inclusifs pensés pour répondre aux besoins de chacun. La personne en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement adapté, d'activités en journée et en soirée ainsi que, si nécessaire, d'une aide à la vie quotidienne. Pendant ce temps, les proches peuvent profiter

de véritables moments de détente, avant de partager des activités communes qui permettent à toute la famille ou aux amis de vivre pleinement leurs vacances et d'être ensemble !. « *Au-delà d'un séjour adapté aux besoins d'un jeune ou un adulte en situation de handicap, nous voulions offrir le choix de partir en vacances comme les autres au sein d'un lieu de vacances ouvert à toutes et tous. En plus de la famille, fratrie élargie ou des amis, le groupe partagera les temps de loisirs avec les vacanciers venus des quatre coins de France* », précise Eric Baumié, administrateur de la Fédération APAJH en charge du secteur Accompagnement-Loisirs.

À l'été 2026, deux destinations ont été proposées, l'une à Merdrignac, au cœur de la Bretagne, et l'autre

à Saint-Maurice-d'Ardèche, dans un environnement naturel préservé. Les séjours se déroulent dans des hébergements accessibles à tous, au sein de gîtes, à l'hôtel, en mobil-homes ou campings, avec des formules souples et modulables selon les besoins de chacun. « *Le cousu main à tout moment* », défend le président de l'APAJH, Jean-Louis Garcia.

Avec *100 % Vacances Ensemble*, la Fédération APAJH démontre qu'il est possible de concilier accompagnement, inclusion et temps de répit. Une offre qui permet à chacun de se ressourcer, de partager des moments de qualité et de faire des vacances un véritable temps de vie, accessible à toutes et à tous. ■



Depuis plusieurs années, l'APAJH de l'Hérault s'engage activement dans la prévention des usages excessifs des écrans auprès des plus jeunes. Un enjeu de santé publique, alors que les professionnels observent une augmentation des retards de langage et des troubles de l'attention chez les enfants, souvent liés à une exposition inadaptée aux écrans.

APAJH de l'Hérault |

Sensibiliser à un usage raisonné des écrans

Pour répondre à ce constat, l'association a élaboré, avec le soutien de la Direction Recherche Développement Qualité de la Fédération, deux supports pédagogiques :

- Un livret de 16 pages qui présente les impacts des écrans sur le développement de l'enfant, les recommandations actuelles, un mémo pratique et des ressources complémentaires.
- Un poster synthétique qui résume les messages clés en une page.

Ces outils, faciles d'accès, sont destinés à être largement diffusés au sein du Réseau APAJH et auprès de ses partenaires. Ils visent à soutenir des actions de sensibilisation à destina-

tion des enfants, des familles et des professionnels.

L'APAJH de l'Hérault est également déjà engagée depuis 2015 auprès des plus jeunes à travers des interventions en milieu scolaire pour sensibiliser au handicap.

Découvrir la tribune de la Fédération APAJH sur l'usage des écrans :



10 ans de répit pour les aidants avec l'APAJH du Rhône



En juillet 2026, le Dispositif Répit APAJH du Rhône a fêté ses 10 ans d'existence. Une décennie d'engagement au service des aidants de personnes en situation de handicap, pour leur offrir un soutien essentiel et leur permettre de prendre une respiration.

Pour marquer cet anniversaire, de belles initiatives ont vu le jour :

- Un court-métrage en stop-motion, réalisé par les jeunes du groupe fratrie, pour témoigner de leur rôle de jeunes aidants.
- Une fresque de 11 mètres, créée par la street-artiste Fragola de la Vega, avec la participation des enfants accueillis au Service d'Accueil de Répit (SAR) et des jeunes du groupe fratrie.

Ces 10 ans ont aussi été l'occasion de réunir plus de soixante-dix partenaires et de faire un bilan : évolution

des pratiques, développement de nouveaux partenariats, et renforcement du rôle de ressource pour les familles et les acteurs du handicap. L'équipe du Dispositif Répit prépare désormais une journée festive le 19 septembre pour célébrer cet anniversaire avec les familles accompagnées. Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette aventure : aidants, proches, professionnels, partenaires institutionnels et associatifs. Après 10 ans, une certitude : prendre soin des aidants, c'est aussi prendre soin des personnes qu'ils accompagnent. ■



APAJH de Loire-Atlantique |

Retour en chiffres sur la 39ème édition du Festival Handiclap

Depuis 1988, le Festival Handiclap, organisé par l'APAJH 44, s'inscrit dans une démarche artistique et inclusive. Son ambition : favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap tout en sensibilisant le grand public à cette cause.

1178 visiteurs à l'exposition *Anamorphose**, *regards décalés ou non* conçue en mixité avec des artistes en situation de handicap.

4 jours de spectacle
du **21 au 24 mai 2026** à Nantes.

10 représentations sous
chapiteau.



68 bénévoles dont 16 en
situation de handicap.



* Art de la déformation maîtrisée à travers des images altérées
qui ne révèlent leur sens qu'à travers un angle précis

10 évènements adaptés.

82 artistes et techniciens.

9 évènements gratuits.

250 personnes à la soirée
d'inauguration.



Mayotte |

Une semaine clé d'inaugurations et de rencontres



Inauguration de l'ESAT TAREHI

Du 28 juin au 2 juillet, le président de la Fédération APAJH s'est rendu à Mayotte pour rencontrer les professionnels sur place et l'ensemble des acteurs du monde du handicap et du médico-social : financeurs, politiques, personnes en situation de handicap, familles, militants, médias, et inaugurer de nouvelles structures.

L'ESAT TAREHI, le premier de l'archipel a été inauguré lors de cette visite. Cet ESAT de 50 places représente un véritable pôle pour permettre aux mahorais en situation de handicap d'accéder au travail et à l'emploi, parmi les autres dispositifs pour accéder à la citoyenneté.

« C'est une avancée historique. Je suis très fier que l'APAJH porte cette avancée. Avec la Préfecture, l'ARS, la DEETS, l'Education nationale, le

département et tout le réseau de partenaires, nous avons tissé des réponses d'accompagnement pour les mahoraises et mahorais en situation de handicap. Le premier travail de l'ESAT va être d'entretenir les espaces verts, et donc d'améliorer le cadre de vie des habitants. » Jean-Louis Garcia

Une inauguration saluée par la présence de : Patrick Boutie - directeur de l'offre de soins et de l'autonomie pour l'ARS de Mayotte, Madi Velou - vice-président chargé des solidarités au Conseil départemental, Asna Abasse - adjointe au maire chargée de l'égalité, la solidarité et la santé de la mairie de Dembeni - vice-présidente du CCAS ; et Sayra Mohamed - adjointe au maire en charge des politiques sanitaires, sociales, solidarités, handicap et familles de la mairie de Bandrélé.

Par ailleurs le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) a également été inauguré en présence de Mohamed Moindjié, directeur général adjoint, chargé de la santé, des solidarités et de l'action sociale au Conseil départemental, de Fahardin Bacar, adjoint au Maire en charge de la Solidarité et de la Santé, et du conseiller municipal de Tsingoni, M. Moindjie.



Inauguration du SAMSAH



Visite du chantier de l'IME Nyora



Diplômés de l'EA APAJH Auxilium



Bravo aux 15 nouveaux moniteurs éducateurs diplômés cette année !

La promotion 2026 du Diplôme d'Etat moniteur-éducateur (DEME) a obtenu **88,2% de réussite** ! Débutée en août 2024 à Mayotte, la formation est portée conjointement par la Fédération APAJH et l'EMAP Réunion. L'objectif étant de repérer des jeunes bacheliers éloignés de l'emploi pour les former à ce métier de l'accompagnement pendant deux ans, avec à la clé, des propositions d'emploi dans les structures de la Fédération sur l'archipel mahorais.

► Jean-Louis Garcia a aussi pris le temps de visiter le chantier de l'IME Nyora, qui va remplacer l'IME de Mangajou détruit par le cyclone Chido fin 2024. Les travaux progressent et l'IME pourra bientôt accueillir 31 enfants dans d'excellentes conditions.

Durant cette visite à Mayotte, onze travailleurs de l'Entreprise Adaptée APAJH AUXILIUM ont été diplômés d'une reconnaissance des savoir-faire professionnels avec l'AFPA. Une fierté devant leurs familles et devant les partenaires et tout cela dans les locaux de l'Université. ■



DANS LES MÉDIAS



Le président de la Fédération APAJH était l'invité de **Mayotte la 1^{ère}** dans l'émission **Zakweli**



Jean-Louis Garcia était dans l'émission « **Prolongation** » avec Machi Amourany, professeur au Lycée Polyvalent de Dembeni



Deux Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS) dès la rentrée à Mayotte

Il s'agit des premiers PAS déployés sur l'archipel.

Dès septembre 2026, la Fédération APAJH accompagnera les élèves mahorais de Petite Terre et du centre de Mamoudzou dans le cadre de deux **Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS)**.

Ces deux premiers PAS de Mayotte sont portés par le SESSAD Mawa, sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte et l'Education nationale.

Les PAS constituent à la fois un service destiné aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et à leurs représentants légaux, ainsi qu'une ressource d'appui pour les communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle.

Braconnac |

50 ans d'engagement pour des parcours de vie sans rupture



Cendrine Blazy, Directrice départementale de l'ARS dans le Tarn, Denis Cadaux, président de l'APAJH du Tarn, Stéphane Gros, directeur des plateformes Adultes Autonomes des bassins d'Albi, Castres et Lavaur, et Jean-Louis Garcia.

Le 24 juin à Jonquières, dans le Tarn, l'ESAT Les Ateliers de Braconnac et le Foyer d'Hébergement ont célébré leurs cinquante ans. Une journée anniversaire qui a mis à l'honneur les personnes accompagnées et une conviction portée depuis 1976 par la Fédération APAJH afin de permettre à chacun de construire son parcours de vie, entre emploi, logement et citoyenneté.

À Braconnac, dans le Tarn, les cinquante ans de l'ESAT et du Foyer d'Hébergement avaient un goût particulier. Bien sûr, il s'agissait de célébrer un demi-siècle d'existence. Mais surtout de rappeler ce qui anime ces

deux structures depuis leur création : l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans toutes les dimensions de leur vie.

Créés en 1976 pour répondre à une question essentielle – que deviennent les jeunes après l'Institut Médico-Éducatif ? – l'ESAT et le Foyer proposent aujourd'hui un accompagnement qui associe emploi, habitat et autonomie. L'ESAT accompagne désormais 146 travailleurs dans des activités variées : espaces verts, blanchisserie, couture, transport-logistique ou encore mises à disposition en entreprise ordinaire. Une expertise reconnue, qui a notamment permis à plusieurs travailleurs de participer, en

2025, aux Internationaux de France de tennis aux côtés des équipes de restauration de SODEXO.

Mais l'histoire de Braconnac ne se résume pas au travail.

Une citoyenneté qui se vit au quotidien

La journée a débuté à Castres autour d'un petit-déjeuner partagé au Foyer La Strada, avant une visite des appartements du site Vittoz en compagnie de Jessica, où certaines personnes vivent seules et d'autres en colocation. « *Je me sens bien ici. C'est pratique, nous sommes en centre-ville et cela me permet d'accueillir ma fille* » ► explique Jessica.

► A Braconnac, la cérémonie officielle a été magnifiquement présentée par Alexandra et Océane, deux travailleuses de l'ESAT. Astrée et Myriam ont expliqué comment elles sont accompagnées dans la gestion des repas, des courses ou du budget, et aussi comment elles participent activement à la vie de la résidence grâce au comité des résidents et à la gestion du bar du foyer.

Autant d'exemples qui illustrent une autonomie construite pas à pas et une citoyenneté pleinement exercée.

Cette volonté de faire des personnes les premières actrices de leur parcours s'est également exprimée à travers un temps fort de la journée et la création d'un totem commun.

Trois groupes venus des sites de Castres, des Ormes et de Braconnac ont réuni différentes pièces symbolisant les activités de l'ESAT, les droits des travailleurs et les valeurs fondatrices de la Fédération APAJH. Ensemble, elles ont formé un seul ouvrage, symbole de l'engagement collectif pour les droits des personnes en situation de handicap.

Des témoignages qui donnent tout son sens à l'accompagnement

La cérémonie a laissé une large place aux témoignages. Jean-Pierre Lencou, maire de Jonquières, a salué « *bien plus qu'un centre médico-social* » car l'ESAT donne toute son énergie à la commune, tandis que Stéphane Jacques, représentant du Conseil de la Vie Sociale, est revenu sur son parcours et sur l'importance de cette instance de représentation.

Le témoignage de Cédric a particulièrement marqué les participants.

« *C'est une victoire sur le silence et sur les épreuves* », a-t-il confié, avant d'ajouter : « *J'ai retrouvé ce que l'on*



m'avait enlevé : la sérénité et l'épanouissement. Le travail peut être un réparateur d'âme. »

Des mots qui illustrent avec force ce que représente l'accompagnement proposé à Braconnac.

S'appuyant sur ces témoignages, Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, a rappelé que l'ESAT et le foyer ne se limitent ni au travail ni au logement.

« *Ces trois témoignages donnent tout son sens à notre accompagnement* », a-t-il souligné, avant de rappeler que « *c'est avec les différences que l'on fait la force de la République* ».

Christophe Ramond, président du Conseil départemental du Tarn, a lui aussi insisté sur l'autodétermination vécue au quotidien : « *C'est un choix et même une nécessité d'avancer selon ses désirs* », rappelant qu'« *il ne faut jamais oublier que derrière chaque projet, il y a un projet de vie* ».

Enfin, Cendrine Blazy, directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, a salué la « *citoyenneté active* » portée par les personnes accompagnées comme par les équipes.

Des accompagnements tournés vers l'avenir

En un demi-siècle, les métiers, les modes d'habitat et les attentes des personnes ont évolué. Mais l'ambition de Braconnac reste la même : celle de permettre à chacun de développer ses compétences, de choisir son parcours et de prendre pleinement sa place dans la société.

Une ambition qui rejoint pleinement la Troisième mission* portée par la Fédération APAJH : faire progresser l'émancipation, l'autodétermination et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les cinquante ans de Braconnac n'ont donc pas seulement célébré un héritage. Ils ont rappelé que, depuis 1976, l'inclusion se construit chaque jour, avec les personnes concernées, en faisant de leurs choix et de leurs aspirations le point de départ de chaque accompagnement. ■

¹ Texte «Troisième mission» : lire page 34



Taverny |

Le Foyer d'Hébergement Georges Lapierre de Taverny a fêté ses 40 ans

Le 5 juin dernier, le foyer d'hébergement Georges Lapierre de Taverny a fêté ses 40 ans, en compagnie des familles, proches et partenaires institutionnels.

Les invités ont pu découvrir les locaux, les espaces de vie et le travail réalisé quotidiennement auprès des personnes accompagnées.

Organisée par les résidents, les professionnels du foyer, l'équipe de direction, l'agent technique et les partenaires, la fête des 40 ans du Foyer d'Hébergement a été un véritable moment de convivialité, en présence de la maire de Taverny, Florence Portelli, des représentants du Conseil départemental et des représentants de la MDPH.

Au programme : tombola, animations et même un concert du groupe musical Ze Groupe (constitué de personnes accompagnées par le centre d'habitat d'Alfortville).

En guise de cadeau des résidents et des professionnels, les invités sont repartis avec un mug personnalisé.

« Les personnes accompagnées ont exprimé beaucoup de joie, de fierté et d'émotion tout au long de cette journée d'anniversaire. Elles ont particulièrement apprécié de pouvoir partager ce moment avec leurs familles, les professionnels, les anciens résidents et les partenaires du foyer. Beaucoup se sont senties mises à l'honneur et valorisées à travers les différentes animations et les échanges qui ont eu lieu durant la journée. » Insaf Yahyaoui, monitrice éducatrice au Foyer d'Hébergement de Taverny. ■

JOURNÉES PORTES OUVERTES NATIONALES DES ESAT ET EA

Du 12 au 19 juin, 380 ESAT et EA ont ouvert leurs portes au public, partenaires, et personnalités publiques, dont 7 établissements APAJH.

18 000 professionnels en situation de handicap ont eu l'opportunité de faire découvrir leur savoir-faire, leurs compétences et leur environnement de travail à un large public. Cette seconde édition a attiré 50 000 visiteurs, soit deux fois plus que lors l'édition précédente : un engouement qui témoigne de l'intérêt du public pour les ESAT et les EA, acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire.

Réparties sur l'ensemble du territoire, ces 2 600 structures sont pour les entreprises, une opportunité de s'inscrire pleinement dans une démarche RSE et d'achats inclusifs, qui contribuent à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, encore trop souvent éloignées du marché de l'emploi.

Les 7 établissements APAJH ont participé à cette 2^e édition :

- ESAT de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine)
- ESAT de Saint-Sébastien-de-Morsent (Eure)
- ESAT du GPEAJH (APAJH de la Marne)
- ESAT APAJH (APAJH du Loiret)
- ESAT de Breuvannes (Haute-Marne)
- ESAT James Marangé (Haute-Marne)
- Entreprise Adaptée de Bologne (Haute-Marne)

Des jeunes de l'IME de Grancher au Festiv'Ados 2026

Ce festival placé sous le signe de la créativité, du partage et du talent met à l'honneur les jeunes de 10 à 16 ans. Il s'adresse à tous les jeunes des collèges des filières pré-professionnelles, ainsi qu'aux jeunes en IME¹ et ITEP².

Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale 2025, organisées autour du thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social », Florent, alias Baloor87, de Coopéranim23, est intervenu à l'IME de Grancher pour proposer une découverte de la culture hip-hop. Cette séance de sensibilisation a permis aux jeunes de s'initier aux rythmes, à l'écriture, au sens des mots et à la musique.

Cette première rencontre a suscité un véritable engouement. Face à l'intérêt manifesté par les jeunes, un projet artistique a vu le jour dans le cadre du Festiv'Ados. Six jeunes de l'IME de Grancher – Yvann, Tom, Jade, Mathis, Gwendoline et Théo – ont ainsi été sélectionnés pour y participer. Accompagnés par deux professionnelles de l'association et par Baloor87, ils se sont lancés dans la création de leur propre morceau de rap.

Au fil des semaines, les jeunes ont imaginé, écrit et répété les paroles de leur chanson, « Pas tout seul ». Ils ont ensuite vécu l'expérience d'un véritable enregistrement en studio avec Baloor87, avant de participer au tournage du clip vidéo.



Ce travail collectif a été présenté en avant-première lors du Festiv'Ados, le 4 juin dernier à Felletin, devant les autres jeunes participants et les partenaires de l'événement.

Les jeunes gardent un excellent souvenir de cette journée :

« C'était trop bien. On a vu les projets d'autres jeunes ; il y avait de la musique, du cirque. Il y avait aussi des ateliers de coiffure et de maquillage. On a montré notre clip à tout le monde. Ils nous ont tous applaudis. » Mathis

« On a vu les pompiers. On a pu essayer leur équipement. » Yvann

« Il y avait une boum à la fin. » Gwendoline

Au-delà de cette restitution, les jeunes retiennent surtout ce que ce projet leur a apporté :

« On a eu des étoiles dans les yeux. Ça m'a donné confiance. » Théo

« Comme une fusée, j'étais dans les étoiles. La danse, ça m'a bien plu. » Yvann

Le clip « Pas tout seul » est disponible sur la page YouTube de l'association :



¹ Institut médico-éducatif

² Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique



Vous souhaitez adhérer à l'APAJH ?

Rejoindre les militants bénévoles
des associations APAJH c'est :

- **Soutenir ses valeurs** de laïcité, de citoyenneté et de solidarité,
- Promouvoir l'idée que **le handicap est l'affaire de toutes et tous**,
- **Défendre les droits des personnes en situation de handicap** et les accompagner ainsi que leurs proches aidants pour faire respecter ces droits,
- **Appuyer la parole des personnes en situation de handicap** vers les pouvoirs publics,
- **Participer à la vie de l'association** et s'y impliquer plus étroitement !



Contacter-nous!



Selon votre adresse postale, l'association départementale APAJH dont vous dépendez reviendra vers vous.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion simple est en moyenne de 35 € par an selon l'association départementale. L'information précise vous sera donnée par l'association.

Chaque adhérent reçoit la *Revue de l'APAJH*.

L'ÉQUIPE DE LA REVUE APAJH

Directeur de la publication : Jean-Louis Garcia – **Comité éditorial** : Eric Baumié | Jade Cattacin | Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Gaëlle Martin-Sisteron | Michel Miklarz | Jean-Claude Rouanet.

Rédactrices en chef : Nolwenn Jamont | Jade Cattacin – **Maquette et couverture** : Solen Ruaud – **Photo de couverture** : Shutterstock – **Rédacteurs** : Jade Cattacin | Céline Diaz | Sira Dieye | Nolwenn Jamont | Julien Neveu | Muriel Roddier | Cindy Theunissen – **Photographies** : Solen Ruaud | Julien Trezeux | Shutterstock | Associations APAJH – **Coordonnées** : 01 44 10 23 40 | federation@apajh.asso.fr | www.apajh.org – **Routage** : Atelier protégé APAJH – Levallois-Peret – **Imprimerie** : Imprimerie SOPEDI – Utilisation de papier à la norme PEFC et Imprim'vert – **Adhésion** : Fédération APAJH – 01 44 10 23 40 – Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 29^{ème} étage – 75755 Paris Cedex 15

Merci à l'ensemble des contributeurs pour les informations et interviews !

HANDICAP ASSISTANCE



Un service APAJH en ligne gratuit

Droits des personnes, aides financières et techniques, maintien à domicile, emploi et retraite des personnes en situation de handicap, ...

Une réponse personnalisée par téléphone ou par email.

Par téléphone au **01 44 10 81 50**
les lundis et jeudis de 9h30 à 12h



En ligne, en renseignant **le formulaire**
sur www.apajh.org

Une réponse est adressée dans les meilleurs délais.



“ Nos experts
Handicap Assistance
vous accompagnent toute
l'année pour répondre
à vos interrogations
du quotidien ”

TROPHÉES APAJH 2026

L'APAJH fait son cabaret !

21^e ÉDITION

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

Pour plus d'informations
trophees.apajh.org

